

Nos actions
pour le climat !
au Pays de l'Anjou Bleu

Plan Climat-Air- Energie Territorial 2021-2027

Rapport d'évaluation à mi-parcours

Septembre 2024

Anjou bleu
LE PAYS

abc
ANJOU BLEU
COMMUNAUTÉ

Vallées du
Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LUCIE
26000
CCVHA
1^{re} collectivité
labellisée



Sommaire

Introduction	3
I – Méthodologie de l'évaluation	8
II - Mise à jour du diagnostic du PCAET	9
III - Etat d'avancement des actions	24
IV - Bilan de la gouvernance	50
V - Analyse des freins et leviers	52
VI – Préconisations	54
Conclusion	58
Bibliographie	59
Abréviations	60

Introduction

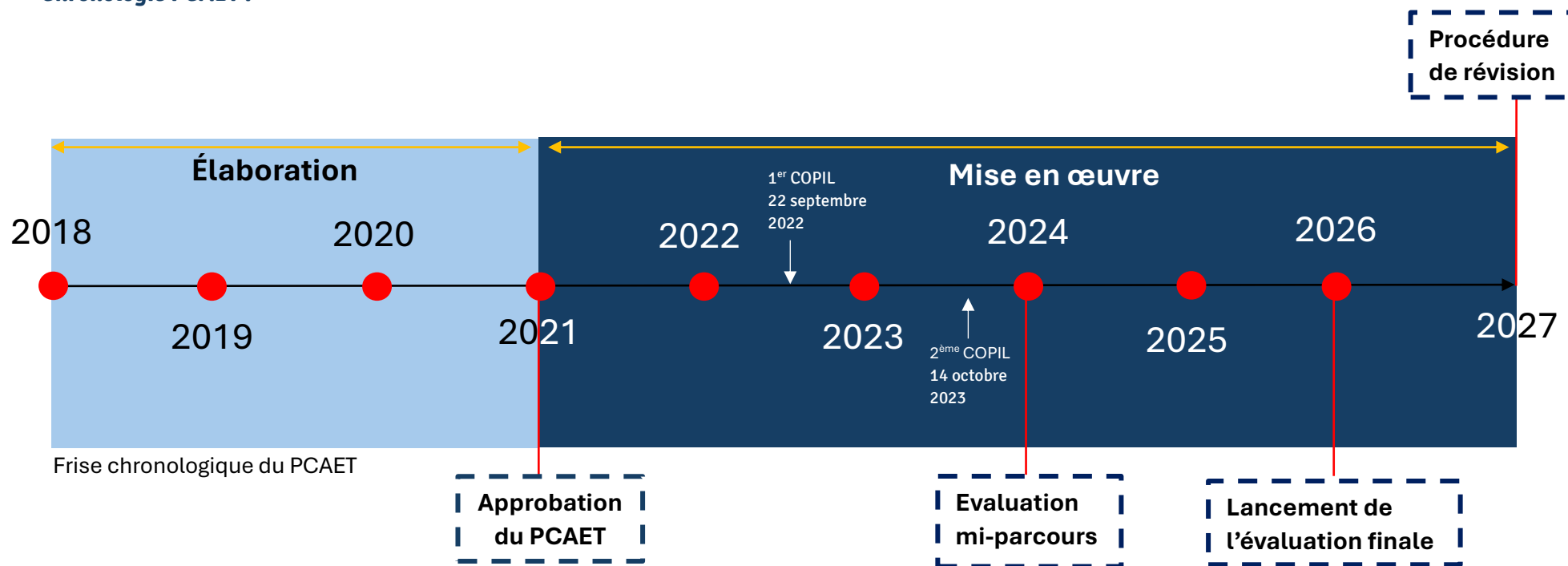
Dispositions légales

Les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) sont des dispositifs obligatoires prévus par l'article R 229-51 du Code de l'environnement. Ils sont obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Les deux EPCI membres du Pays de l'Anjou bleu, Anjou Bleu Communauté (ABC) et la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), dépassent toutes les deux ce seuil. L'article L229-26 du Code de l'environnement prévoit que le PCAET peut être élaboré à l'échelle d'un territoire couvert par un SCoT.

Le PETR du Segréen, porteur du SCoT du Pays de l'Anjou bleu a été désigné par ses communautés de communes membres pour réaliser l'élaboration, la coordination dudit plan.

L'article R 229-51 du Code de l'environnement stipule également qu'après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public. La législation précise que le suivi-évaluation et donc ce rapport doivent porter sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. La forme et le reste du contenu ne sont pas précisés. Le rapport ne fait pas l'objet d'avis de la part des services de l'Etat.

Chronologie PCAET :



Contexte climatique : Le Pays de l'Anjou bleu touché aussi par des événements climatiques

En juin 2022, le GIEC Pays de la Loire a publié son premier rapport. Les experts membres du GIEC soulignent que la région connaît une forte vulnérabilité au réchauffement climatique. Ils alertent sur les vagues de chaleur qui seront plus longues et plus sévères. Les épisodes pluvieux seront eux aussi plus intenses malgré une fréquence plus faible. Le volume d'eau à l'année pourrait ne pas évoluer de façon majeure mais son inégale répartition temporelle et géographique pourrait amplifier les inondations. D'autre part, tous les scénarii montrent que la ressource en eau tend à diminuer sur le territoire. De surcroît, la population des Pays de la Loire devrait continuer à augmenter faisant ainsi pression sur la situation hydrique.

Cette situation décrite par le GIEC Pays de la Loire se vérifie sur le territoire du Pays de l'Anjou bleu. Depuis le début de l'élaboration du plan climat le territoire a été touché par des événements climatiques qui ont provoqué des inondations et des sécheresses. Tout d'abord, en juin 2021, à la suite d'importants orages le centre-bourg de la commune déléguée de Champigné a été inondé deux fois en l'espace d'une semaine. En juin 2024, un autre épisode orageux dans le secteur de Cossé-le-Vivien, en Mayenne, provoque une crue exceptionnelle en aval de l'Oudon jusqu'à Segré. Des dégâts sont rapportés au sein d'habitations sur la commune déléguée de Saint-Aubin-du-Pavoil et sur le ponton de Segré. S'il existe des périodes de fortes précipitations, le territoire n'échappe pas à la situation inverse. L'année 2022 a été marquée par de faibles précipitations avec pour conséquence un épisode de sécheresse important. L'été 2022 a été frappé par un déficit pluviométrique allant jusqu'à 60% dans le nord-ouest.

Rappel des objectifs nationaux et régionaux

La France et l'Union Européenne ont signé en 2016 les accords de Paris et se sont engagées à tout mettre en œuvre pour maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale en-dessous des 2°C par rapport au niveau préindustriel. La France décline cet objectif international au travers de la

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). La SNBC est une feuille de route qui donne pour objectif la neutralité carbone en 2050. La neutralité carbone est l'équilibre entre les gaz à effet de serre (GES) émis et les GES capté par les sols, forêts, zones humides, etc.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) des Pays de la Loire reprend l'objectif formulé par la SNBC. Il a été approuvé par le Préfet de Région en février 2022 soit après l'approbation du PCAET. Les objectifs du SRADDET ne sont donc pas intégrés au PCAET.

Elaboration et premières années de mise en œuvre du PCAET

Après que les communautés de communes d'ABC et de la CCVHA aient transféré leur compétence en la matière, le Pays de l'Anjou Bleu s'est engagé, en 2017, dans l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET). L'élaboration s'est faite en quatre étapes comprenant le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions et une phase de concertation qui a ponctué cette phase en novembre 2020. Le travail d'élaboration a été mené avec l'accompagnement de quatre cabinets d'étude : Auxilia, Akajoule, Atmoterra et l'Agence TACT. L'avis de l'Autorité Environnementale a été rendu en septembre 2020. Enfin, le PCAET a été approuvé en avril 2021.

Le PCAET est mis en œuvre depuis 2021. Le suivi a été assuré par deux comités de coordination qui se sont tenus le 22 septembre 2022 et le 14 octobre 2023. Ils ont permis de mettre en lumière quelques actions du plan climat et de mettre en perspective les filières bois au travers d'animations proposées au sein de l'événement « le bois dans tous ses états ». Ces comités de coordination ont été l'occasion de valoriser la filière bois du territoire au travers de la visite d'une chaufferie bois plaquette au Domaine des Rues ou par une démonstration d'une démonstration d'une scie mobile à grumes dans le parc de la Burelière.

Concrètement, ce bilan à mi-parcours évalue, dans un premier temps, la mise en œuvre des actions intégrées dans le plan d'actions du PCAET. Il évalue ensuite la gouvernance du plan climat en questionnant le rôle du Pays de l'Anjou bleu dans la coordination du plan d'actions.



Illustration n°1 : inondations liées à une crue de l'Oudon à Saint-Aubin-du-Pavoil en mars 2020



Illustration n°2 : inondations liées au débordement du Piron à Champigné (Hauts d'Anjou) en juin 2021

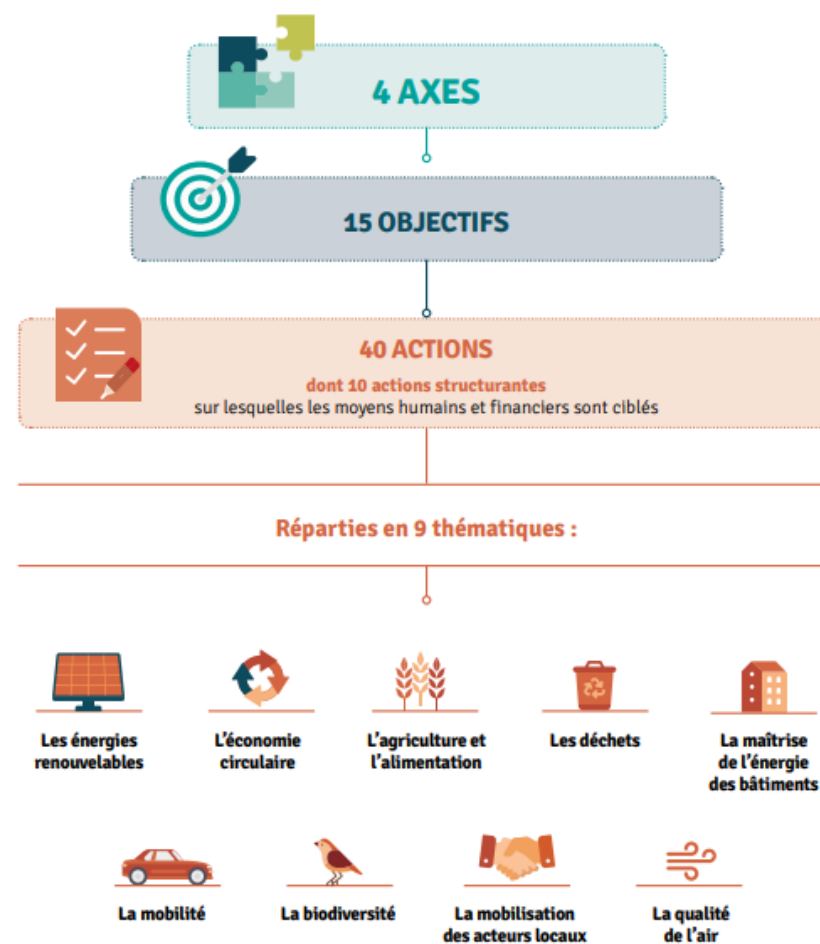


Schéma n°1 : Programme d'actions du PCAET

Articulation avec les autres documents cadres

En amont de l'arrêt du PCAET plusieurs lois ont été promulguées pour répondre aux enjeux édictés par les accords de Paris. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs ambitieux de réduction de consommation d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) découle de la LTECV et constitue la feuille de route pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre. La Loi énergie climat adoptée en novembre 2019 renforce le cadre réglementaire et fixe l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Des lois ont été adoptées après l'arrêt du PCAET. Les élus et les services du territoire s'efforcent de les intégrer à la stratégie locale. C'est le cas de la loi climat et résilience (2021) et de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (2023).

A l'échelle du Pays de l'Anjou bleu, il existe d'autres documents transversaux qui sont à mettre en lien avec le PCAET. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Anjou bleu a été approuvé en octobre 2017 ; il est en cours de révision. Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) est également en lien avec le PCAET. Son objectif est de mettre en œuvre des mesures afin de réduire l'empreinte carbone de la restauration collective et de la filière agricole.

Enfin, à l'échelle infra-PCAET, les deux EPCI membres du PETR ont chacun élaboré des documents cadres. Ces documents cadres sont liés dans la mesure du possible au PCAET. Les deux intercommunalités sont en cours d'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les deux territoires se sont dotés d'un Programme Local de l'Habitat.

Elaboration de l'évaluation

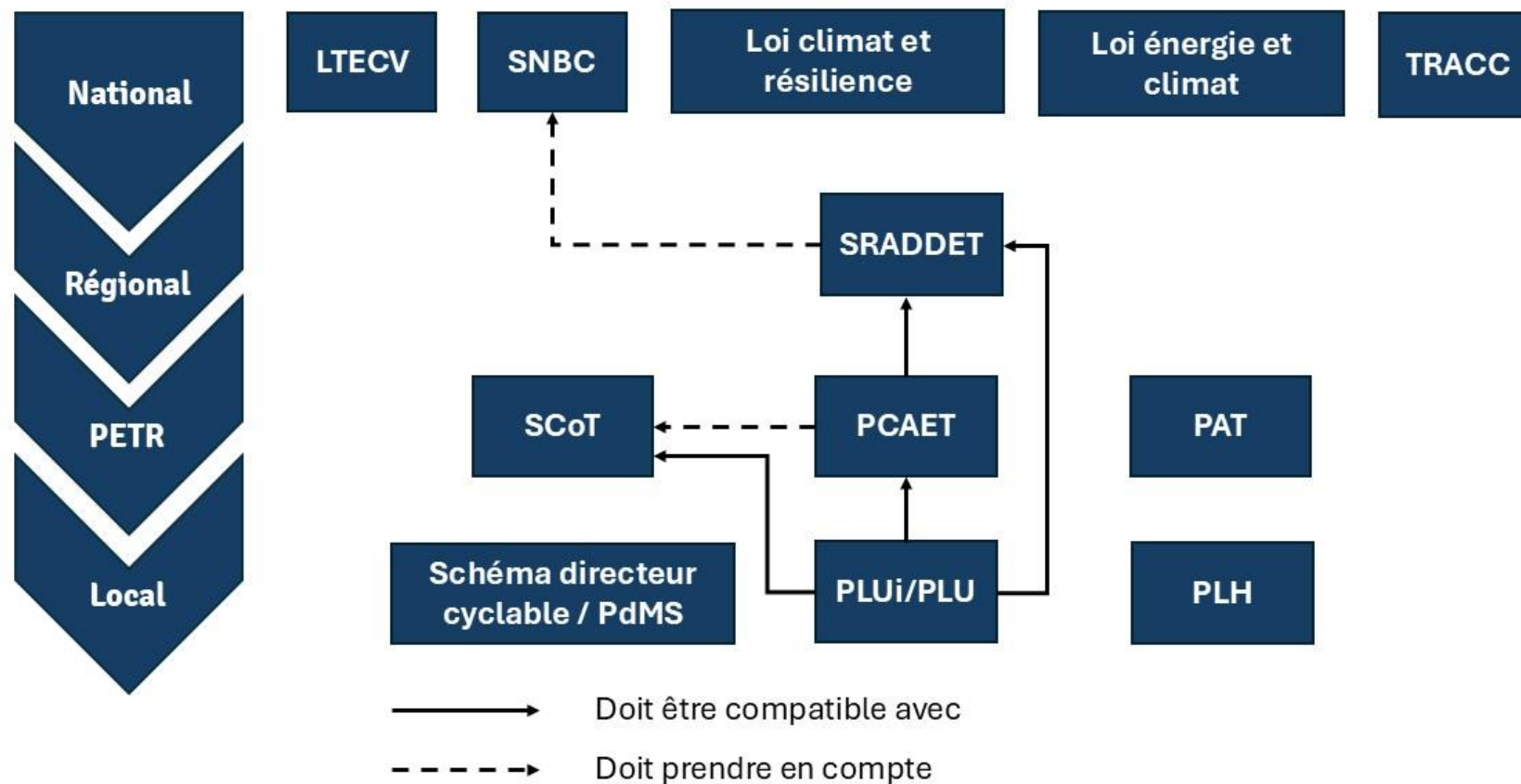
Le bilan à mi-parcours du PCAET a été construit à partir des témoignages et des données fournies par les partenaires du territoire. Les témoignages sont issus majoritairement d'entretiens réalisés avec les élus et les agents des intercommunalités. Des entretiens ont été menés aussi en interne au Pays de l'Anjou bleu mais aussi auprès de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire. Au total, onze entretiens ont été menés pour dix-huit personnes interrogées.

Les données à propos des dynamiques climat-air-énergie proviennent de l'observatoire Air Pays de la Loire et sont accessibles par le biais de l'observatoire de la transition écologique (TEO) avec l'inventaire Basemis V7. Les dernières données de références transmises par TEO décrivent les dynamiques de l'année 2022.

L'évaluation à mi-parcours a permis d'examiner la coordination et la mise en œuvre du plan. Elle permet de souligner les manquements et les imprécisions présents dans le plan d'actions. Des actions et des indicateurs se sont avérés inopérants pour diverses raisons que l'évaluation tente d'identifier. D'autres actions ont été écartées puisque d'autres choix techniques ont été opérés.

Les entretiens ont d'ailleurs pu identifier des actions menées par les partenaires qui participent à l'atteinte des objectifs portés par le PCAET mais qui ne sont pas intégrées au plan d'actions. Le choix a été fait de les valoriser dans cette évaluation et de les rapprocher des actions portées par le PCAET.

Logigramme remplaçant le PCAET parmi les autres documents cadres de la planification écologique



I – Méthodologie de l'évaluation

I.1 Données qualitatives

Pour réaliser ce bilan à mi-parcours, le Pays de l'Anjou bleu s'est appuyé sur la méthodologie proposée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et par l'ADEME. Cette méthodologie a permis d'orienter les questionnements formulés en entretiens et de présenter le plan détaillé dans ce bilan.

Ainsi le plan de ce bilan s'attache à présenter un état d'avancement du programme d'actions, une actualisation du diagnostic, un bilan du rôle du coordinateur, des moyens humains et financiers, un bilan des freins et leviers de l'action locale et préconisations pour anticiper les besoins futurs.

La méthode d'entretien a été inspirée des questions évaluatives issues du guide méthodologique de l'ADEME pour évaluer les politiques d'adaptation au changement climatique. Des thématiques ont pu être ainsi abordées comme la pertinence et l'efficacité des actions.

I.2 Données quantitatives

L'actualisation du diagnostic s'est menée à partir des chiffres fournis par Air Pays de la Loire au travers de la 7^{ème} version de l'inventaire territorialisé BASEMIS®. Le travail mené par Air Pays de la Loire permet de mesurer la consommation d'énergie, l'émission de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelable, la séquestration carbone et les émissions de polluants atmosphériques. Cette 7^{ème} version permet d'obtenir des données fiables de 2008 à 2021. Pour les années 2022 et 2023, les données présentées ne sont que des projections et les mesures plus fiables seront disponibles dans la 8^{ème} version de l'inventaire (Un rappel est présent dans les présentations graphiques avec la lettre « p » qui signifie que ce sont des données provisoires).

Des données internes sont aussi employées concernant les projections de production d'énergies renouvelables jusqu'en 2026. Les indicateurs de suivi et d'impact qui sont complétés dans l'état d'avancement sont des données issues de renseignements fournis par les services du pays et des partenaires.

II - Mise à jour du diagnostic du PCAET

II.1 Evolutions socio-territoriales

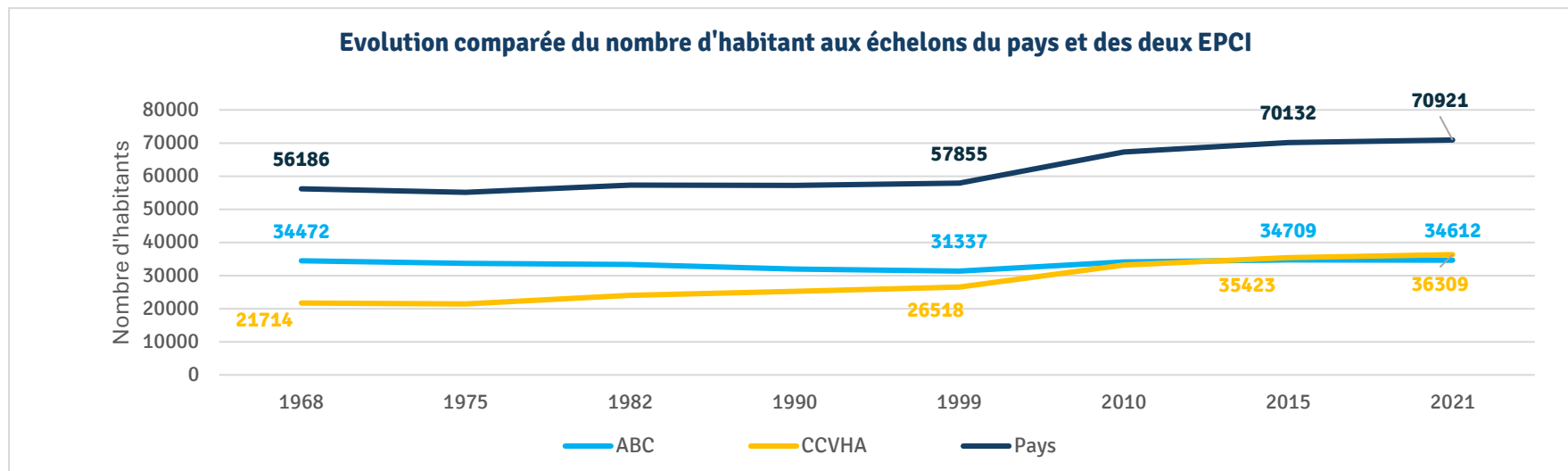
Le plan climat est le document cadre qui programme les actions liées aux transitions écologiques du territoire du Pays de l'Anjou bleu. Ces actions s'inscrivent dans une société en mouvement. C'est pourquoi, il semble essentiel de regarder les évolutions socio-démographiques et économiques pour essayer de mieux comprendre les tendances observées sur les paramètres liés à la production et la consommation d'énergies, aux émissions de gaz à effet de serre et à la qualité de l'air.

II.1.a Démographie

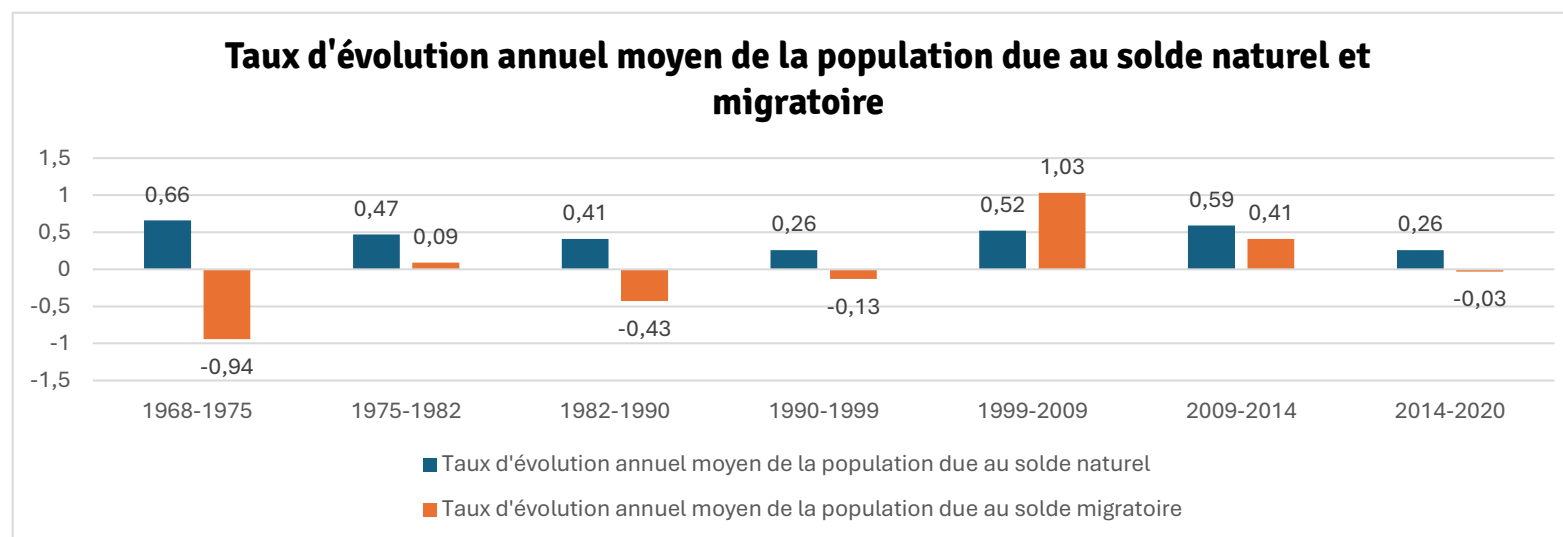
La dynamique démographique exerce une influence majeure sur les thématiques climatiques et environnementales. Dans une logique simple, plus un territoire a d'habitants plus ce territoire a de chance de consommer de l'énergie et d'émettre des gaz à effet de serre.

Ces vingt dernières années, le nombre d'habitants sur le territoire du PETR croît sensiblement avec une augmentation de 22,6% entre 1999

et 2021. L'augmentation de la population est essentiellement poussée par la CCVHA avec une augmentation de 38,8% entre 1999 et 2021. ABC connaît, quant à elle, une augmentation de 10,4% de sa population. A titre de comparaison, le nombre d'habitant de la région Pays de la Loire a augmenté de 19,6% sur la même période.



Graphique n°1 : Evolution comparée du nombre d'habitant aux échelons du pays et des deux EPCI



Graphique n°2 : Taux d'évolution annuel moyen de la population due au solde naturel et migratoire

II.1.b Economie

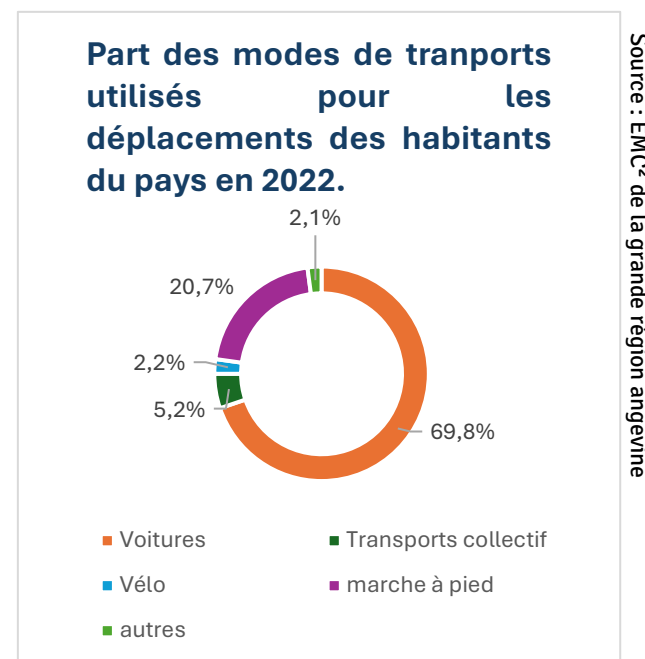
Afin d'exercer leurs activités les entreprises du territoire consomment de l'énergie et émettent des gaz à effet de serre sur le territoire. Observer l'évolution des activités économiques permet donc de contextualiser l'atteinte des objectifs du territoire

Le Pays de l'Anjou bleu voit le nombre d'emploi diminué de 3% entre 2015 et 2021. Le nombre d'emploi est passé de 22 185 à 21 474 soit une perte de 771 postes. Cette baisse trouve son origine dans le secteur de la construction qui enregistre un repli de 11% du nombre d'emploi. Pour autant, le taux de chômage de 15-64 ans diminue entre 2014 et 2021 passant de 10,8% à 9,1%. Le taux d'activité connaît également une dynamique positive avec une augmentation de 0,6 point de pourcentage entre 2014 et 2020. Le nombre d'emploi sur zone diminue mais les indicateurs d'activité sont positifs. Cela tend à montrer que le nombre d'actifs travaillant hors de la zone augmente.

II.1.c Déplacements

Concernant les mobilités, une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) a été menée par l'agence d'urbanisme de la région angevine (AURA) en 2022 sur le territoire du Pays. C'est la première enquête de ce type sur le territoire et quelques constats ressortent :

L'omniprésence de la voiture avec quasiment 70% des déplacements. A noter également que l'autosolisme représente 70% des déplacements en voiture. L'enquête permet de faire ressortir l'influence de la distance à parcourir dans le choix du mode de déplacement. La voiture est largement privilégiée pour les trajets longs.



Graphique n°2 : Part des modes de transports utilisés pour les déplacements en 2022

Source : Insee RP2015 - RP2021

Répartition et évolution de l'emploi par secteur d'activité et par EPCI	Agriculture			Industrie			Construction			Commerce, transports, services divers			Administration publique, enseignement, santé, action sociale		
	2015	2021	Evo	2015	2021	Evo	2015	2021	Evo	2015	2021	Evo	2015	2021	Evo
ABC	998	1120	12%	3759	3790	0,8%	1100	998	-9,3%	3772	4145	9,9%	3707	3807	2,7%
CCVHA	1097	1052	-4,1%	1329	1642	23,6%	941	824	-12,4%	2731	2895	6,0%	2826	2901	2,7%
Pays	2095	2172	3,7%	5088	5432	6,8%	2041	1822	-10,7%	6503	7040	8,3%	6533	6708	2,7%

Tableau n°1 : répartition et évolution de l'emploi par secteur d'activité et par EPCI

II.2 Dynamiques air-énergie-climat

II.2.a Consommation d'énergie finale

Objectif 2050 :

-40% de consommation
par rapport à 2012

l'objectif de réduire de 40% la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2012.

Dynamiques. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la consommation d'énergie finale sur le territoire de l'Anjou bleu. Il donne un regard sur la consommation d'énergie sur la période 2008-2022. Il permet également de comparer les résultats obtenus par le Pays de l'Anjou bleu à l'objectif affiché par la loi relative à la transition écologique et à la croissance verte (loi TECV). Cette loi donne un objectif de réduction de 40% de la consommation d'énergie par rapport à 2012. La courbe verte traduit la tendance générale qui se dégage pour le territoire.

Malgré un pic de consommation en 2013 à **1565 GWh**, la consommation a diminué de 2% entre 2012 et 2021. Ramenée par habitant, la consommation baisse également passant de 22,1 MWh/hab en 2009 à **20,9 MWh/hab** en 2021 soit une baisse de 5,4%. Cette diminution permet d'atteindre en 2022 un résultat de 1450 GWh. Si l'on adopte une logique de baisse linéaire entre 2012 et 2050, la loi TECV table sur un chiffre de 1360 GWh en 2022. En 2022, Le Pays de l'Anjou bleu n'atteint donc pas les objectifs qu'il s'était fixé.

Pour atteindre la cible il faudrait que la consommation soit 6,2% plus faible en 2022 ce qui représente un écart de 90 GWh. Par la même logique de diminution linéaire, la TECV vise une diminution de 10,3% de la

consommation d'énergie entre 2012 et 2022. Ni la consommation en absolu ni la consommation ramenée à l'habitant ne permettent d'atteindre l'objectif.

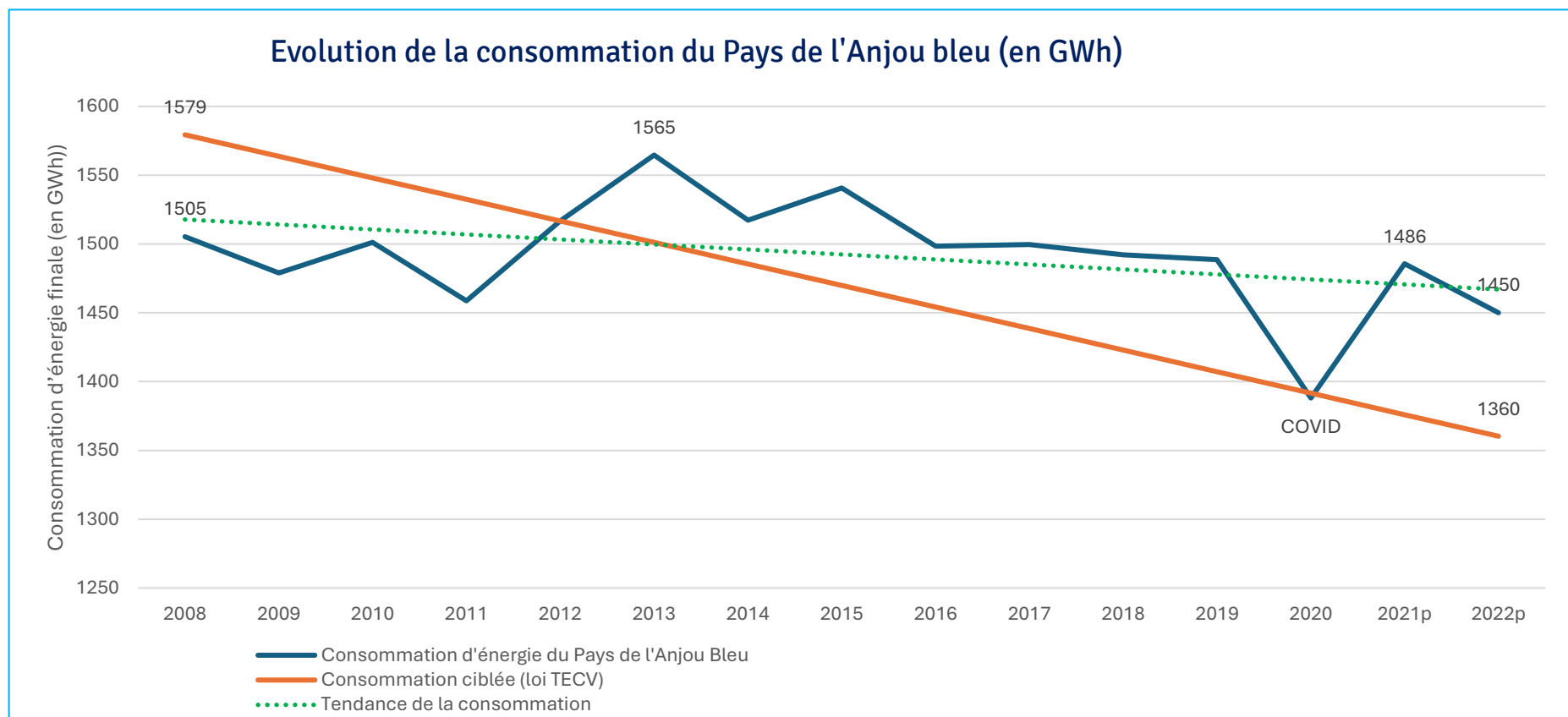
Explications. Les efforts de rénovations et de sobriété énergétique expliquent cette tendance à la baisse malgré l'augmentation de la population. Aussi, de manière paradoxale la baisse de la consommation d'énergie peut s'expliquer par le réchauffement climatique avec des hivers plus doux nécessitant moins d'énergie pour chauffer les bâtiments.

Au travers de l'histogramme ci-dessus, on entrevoit les mouvements de baisse impulsés par le résidentiel, le tertiaire et l'industrie. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par l'augmentation de la consommation du secteur de l'agriculture et du transport routier. Le transport routier joue d'autant plus un rôle majeur dans l'évolution de la consommation, puisqu'il pèse plus du tiers de la consommation d'énergie sur le territoire.

Perspective. La baisse constatée de la consommation d'énergie finale ne permet pas d'atteindre les objectifs que ce soit en absolu ou ramené à l'habitant. A titre de comparaison la région Pays de la Loire a connu sur la période 2012-2021 une diminution de sa consommation de 1,4%. Si ce chiffre permet de relativiser celui du Pays de l'Anjou bleu, des efforts importants sont à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs fixé par la loi TECV.

C'est quoi l'énergie finale ? *

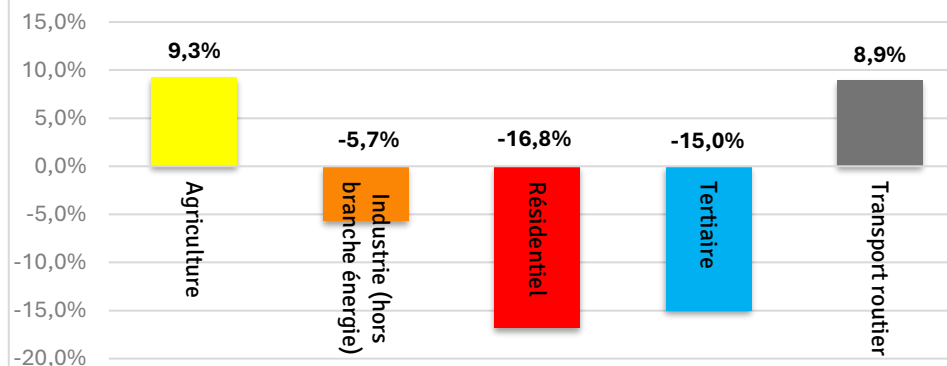
L'énergie finale correspond à l'énergie consommée par le client. A la différence de l'énergie primaire qui comprend les transformations nécessaires pour passer d'une matière première de l'énergie (pétrole, charbon ou la force motrice de l'eau) à sa consommation. L'énergie finale est donc plus appropriée pour observer la consommation sur un territoire.



Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

Graphique n°3 : Courbes présentant l'évolution de la consommation d'énergie finale du pays de l'Anjou bleu

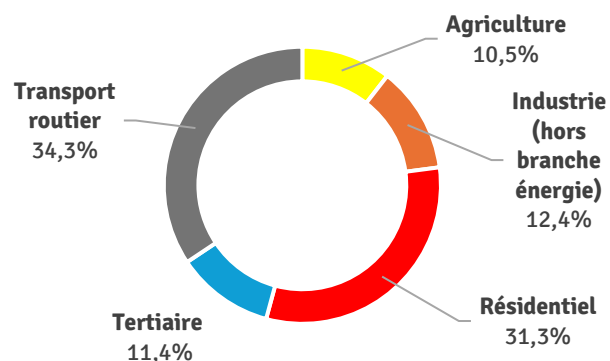
Taux d'évolution de la consommation d'énergie finale du pays de l'Anjou bleu par secteur 2012-2022



Source : BASEMIS® - Air Pays de la

Graphique n°4 : Taux d'évolution de la consommation d'énergie finale par secteur entre 2012 et 2022

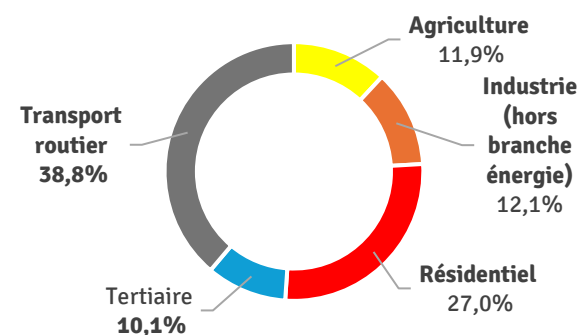
Part des secteurs dans la consommation d'énergie finale du Pays de l'Anjou bleu en 2012



Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

Graphique n°6 : Part des secteurs dans la consommation d'énergie finale en 2012

Part des secteurs dans la consommation d'énergie finale du Pays de l'Anjou bleu en 2022



Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

Graphique n°5 : Part des secteurs dans la consommation d'énergie finale en 2022

II.2.b Production d'énergie renouvelable

Objectif 2030 :

Taux de couverture
EnR de 32%

Objectif. L'objectif à atteindre en termes de production d'énergie renouvelable est corrélé à la consommation d'énergie du territoire. En 2030, le Pays de l'Anjou bleu vise une production d'énergie renouvelable qui puisse couvrir 32% de sa consommation d'énergie.

Dynamiques. La production d'énergie renouvelable¹ a augmenté sensiblement sur le territoire entre 2008 et 2022 avec une production de **302 GWh** en 2022 soit une progression de 202% par rapport à 2008. La production d'énergie renouvelable est ainsi passée de 100 à 302 GWh. A titre de comparaison, la production d'énergie renouvelable a progressé de 163,9% entre 2008 et 2021 au sein de la région Pays de la Loire. Au travers du graphique n°7, il est possible d'observer une nette accélération de la production d'ENR sur le territoire de l'Anjou bleu à partir de 2019 avec une augmentation de 75,6%.

Concernant le taux de couverture des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, il passe de 6,6% en 2008 à 20,8% en 2022.

La production d'énergie renouvelable se répartit sur cinq filières majeures (Graphique n°9) :

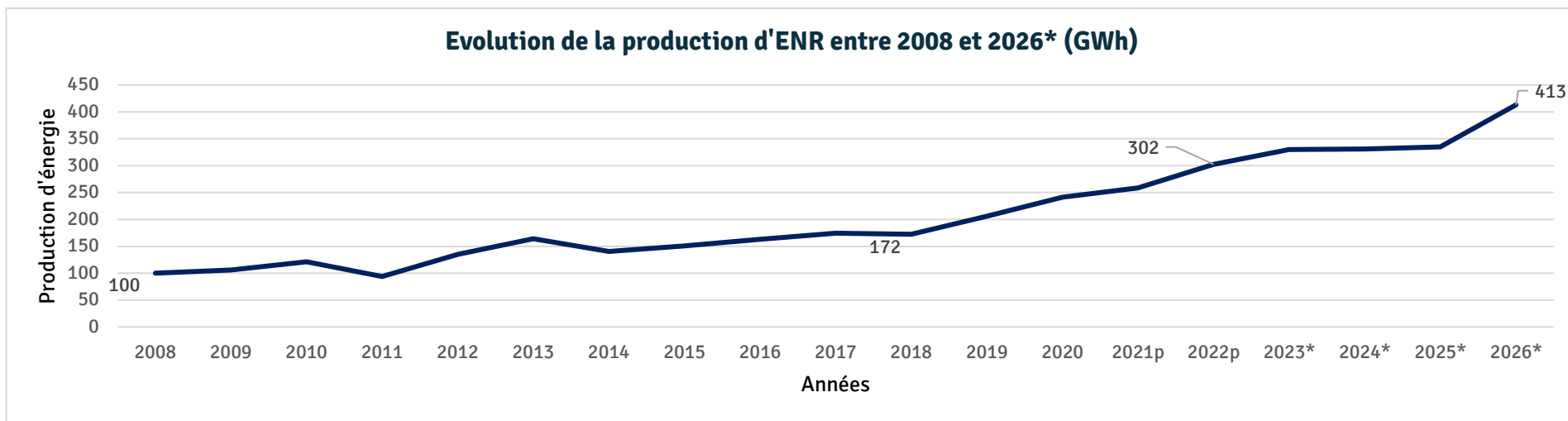
- La méthanisation est la source d'énergie renouvelable la plus importante avec 88,8 GWh produit en 2022 soit 29,4% du mix d'énergie renouvelable.
- La filière bois-énergie et les pompes à chaleurs représentent respectivement 68,6 et 60,1 GWh en 2022, soit 22,7% et 19,9% du mix d'énergie renouvelable.
- Enfin le photovoltaïque et l'éolien produisent respectivement 49,1 et 34 GWh en 2022 soit 16,2% et 11,2% du mix d'énergie renouvelable.

Atteinte objectif :

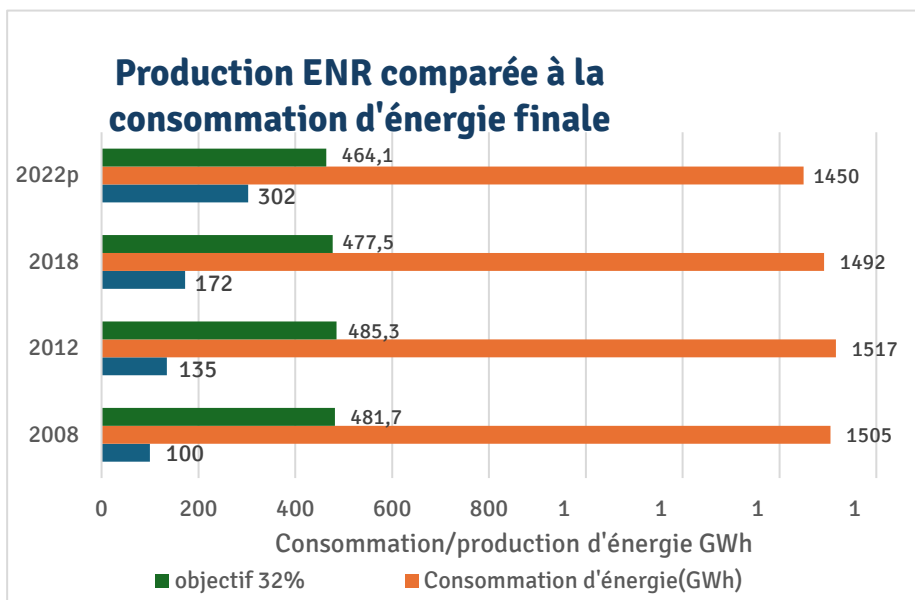
En 2022, Taux de
couverture EnR de
20,8%

Perspective. Au regard de l'objectif d'un taux d'énergie issue des ENR de 32% dans la consommation d'énergie finale, il reste encore du chemin à faire. En effet en 2022, 302 GWh d'énergie renouvelable ont été produit alors que 1450 GWh d'énergie finale ont été consommé.

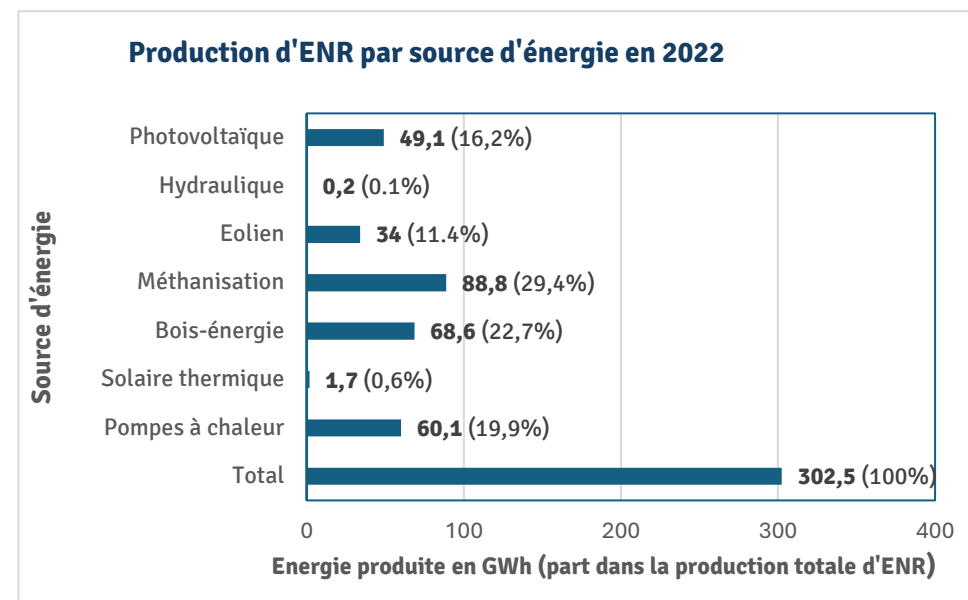
¹ Mesure de la production d'énergie renouvelable à partir de l'énergie primaire produite c'est-à-dire produite directement sur le territoire.



Graphique n°7 : Evolution de la production d'énergie renouvelable entre 2008 et 2026.



Graphique n°8 : Production d'énergie renouvelable en comparaison de la consommation d'énergie finale



Graphique n°9 : Production d'énergie renouvelable par source d'énergie en 2022

II.2.c Emission de gaz à effet de serre

Objectif 2030 :

-40% d'émissions de gaz à effet de serre en moins en 2030 par rapport à 1990.

Objectif. Le Pays de l'Anjou bleu cible, par la déclinaison de la loi TECV, une diminution de 40% en 2030 par rapport à 1990 des émissions de gaz à effet de serre. Dans l'impossibilité de territorialiser les émissions de gaz à

effet de serre en 1990, le choix a été fait de prendre le chiffre de l'année 2008 comme année de référence. L'année 2008 étant la première année des enquêtes territorialisées publiées par Air Pays de la Loire.

Dynamiques. Les émissions de gaz à effet de serre atteignent en 2022, 734 493 teqCO₂, ce qui représente une baisse de 9,4% par rapport à 2008. Cette baisse est encore plus importante entre 2012 et 2022 avec une diminution 17,4% des émissions de gaz à effet de serre.

A titre de comparaison, la région Pays de la Loire a connu une diminution de 10,5% de ses émissions entre 2008 et 2021.

La lecture par secteur souligne le rôle prépondérant de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'agriculture représente en 2022, 51,7% des émissions alors qu'au sein de la région Pays de la Loire ce pourcentage s'élève à 30%. En effet, le territoire est marqué par une filière agricole importante comme le souligne la part d'agriculteurs exploitants qui s'élève à 6,3% comparé au 2,1% à l'échelle de la région.

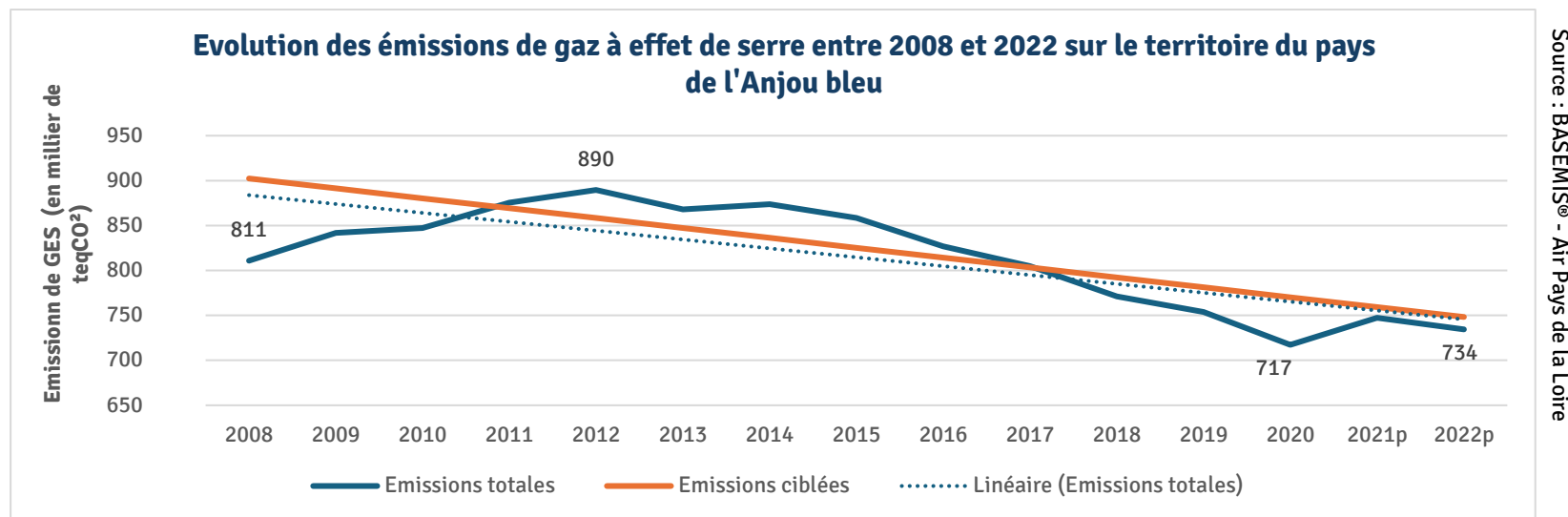
Les secteurs des déchets et des transports routiers sont également des secteurs importants d'émissions de gaz à effet de serre. Les transports routiers pèsent 19,5% des émissions de gaz à effet de serre et celui des déchets 16,2%.

Le résidentiel et le tertiaire sont les secteurs qui voient leurs émissions le plus baissées entre 2008 et 2022 avec une diminution respective de 29,6 et de 32,2%. Des secteurs ont vu leurs émissions augmentées comme le transport routier, les déchets et la branche énergie. Cela peut s'expliquer par le nombre d'habitants qui a augmenté sur cette période rendant plus difficile encore l'atteinte des objectifs.

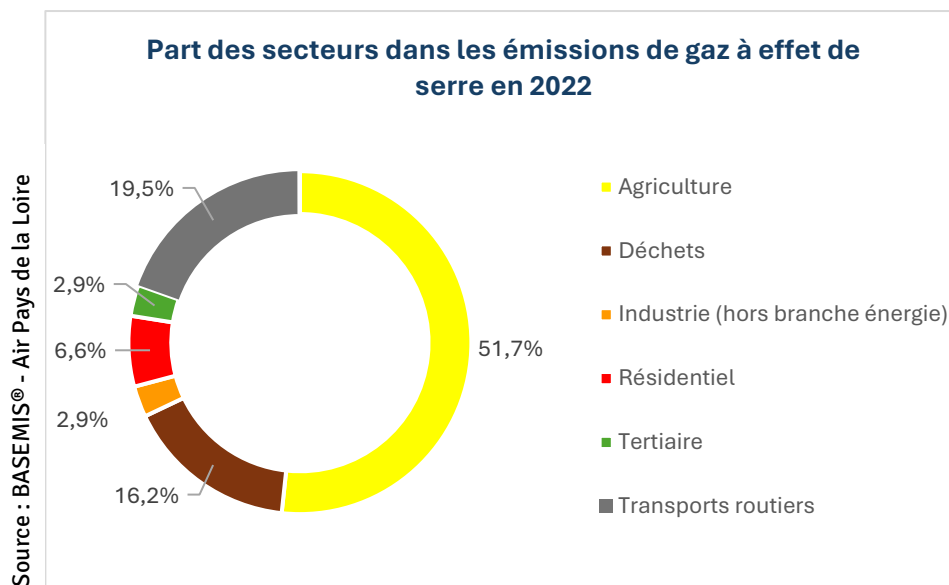
Explications. Cette diminution des émissions des gaz à effet de serre s'inscrit dans la tendance à l'échelle nationale de baisse des consommations d'énergie. Le contexte international et l'augmentation des prix de l'énergie qui en découle incitent les ménages et les entreprises à opter pour la sobriété. S'ajoute à cela le progrès technique dans tous les secteurs en faveur d'équipement plus performants en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Par exemple dans le secteur des transports, le développement des voitures électriques contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Au-delà d'identifier les éléments qui contribuent à la diminution des émissions des gaz à effet de serre, il faut souligner l'immense difficulté à calculer la contribution exacte de chaque innovation. Comme les autres facteurs de progression, les actions du PCAET participent à cette diminution des émissions de gaz à effet de serre, mais il est impossible de quantifier exactement son taux de participation.

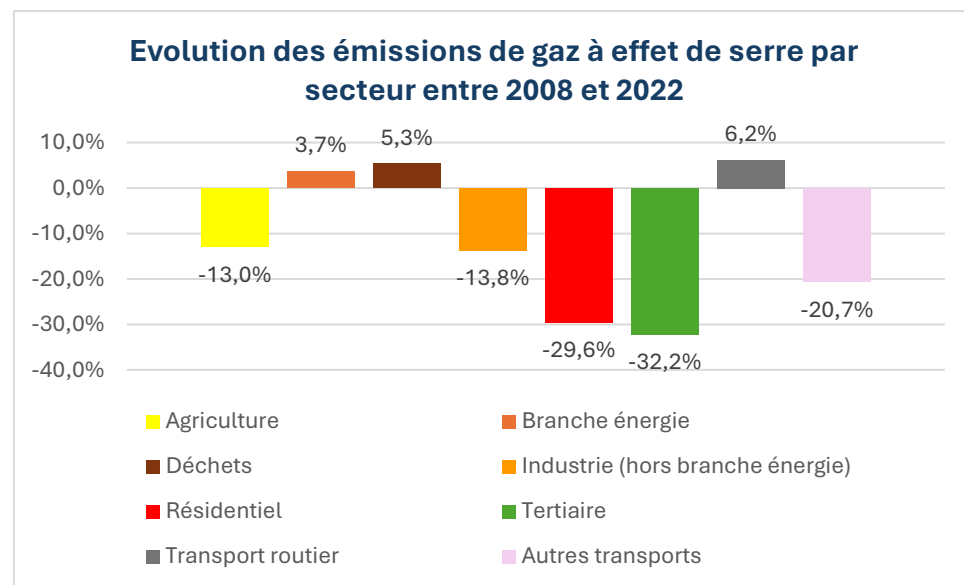
Perspective. La tendance actuelle, si elle se poursuit, permettrait d'atteindre en 2030 l'objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008.



Graphique n°10 : Evolution des émissions de gaz effet de serre entre 2008 et 2022



Graphique n°11 : Part des secteurs d'activité dans les émissions de gaz à effet de serre en 2022



Graphique n°12 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité entre 2008 et 2022

II.2.d Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques sont les gaz ou les particules libérés par les activités et qui sont considérés comme dangereux pour la santé. Ainsi, Santé Publique France estime à 40000 décès chaque année en France liés à la pollution atmosphérique.

Objectif. Le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques 2022-2025 (PREPA 2022-2025) a identifié cinq particules sur lesquelles il est possible et urgent d'agir. Ci-dessous est présentée la liste des polluants identifiés avec leurs principales sources d'émission et les conséquences sur la santé.

Explications. Au même titre que la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, les facteurs d'explications de ces diminutions sont pour beaucoup extérieurs au territoire. Le progrès technique dans le domaine des transports modifie la nature du parc automobile et favorise des véhicules moins émetteurs de polluants atmosphériques (Ex : voitures électriques)

Perspectives. Le territoire est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés par le PREPA 2030 sur chaque polluant ciblé. Sur l'ensemble des polluants, on constate une diminution de 28,4%.

	Nom	Origine principale	Organes touchés	Emissions 2008	Emissions 2022	Evolution émissions 2008-2022	Objectif PREPA 2030
NOx	Oxydes d'azote	Transport Industrie	Poumons	80 781	35 185	-56,4%	-77%
SO2	Dioxyde de soufre	Industrie	Poumons Œil	1 298 113	604 616	-53,4%	-69%
PM2,5	Particules fines de 2,5µm	Transport	Système Cardiovasculaires poumons système nerveux	311 168	178 962	-42,5%	-57%
PM10	Particules fines de 10 µm	Résidentiel Industrie Agriculture	Poumons	643 894	389 092	-39,6%	X
NH3	Ammoniac	Agriculture	Œil Poumons	3 299 745	2 910 635	-11,8%	-13%
COVNM	Composés organiques volatiles non-méthaniques	Chauffage	Peau Œil Poumons	1 230 928	790 839	-35,8%	-52%

Tableau n°1 : Origine, effets sur la santé et émissions sur le Pays de l'Anjou bleu de chaque polluant ciblé par le PREPA 2030

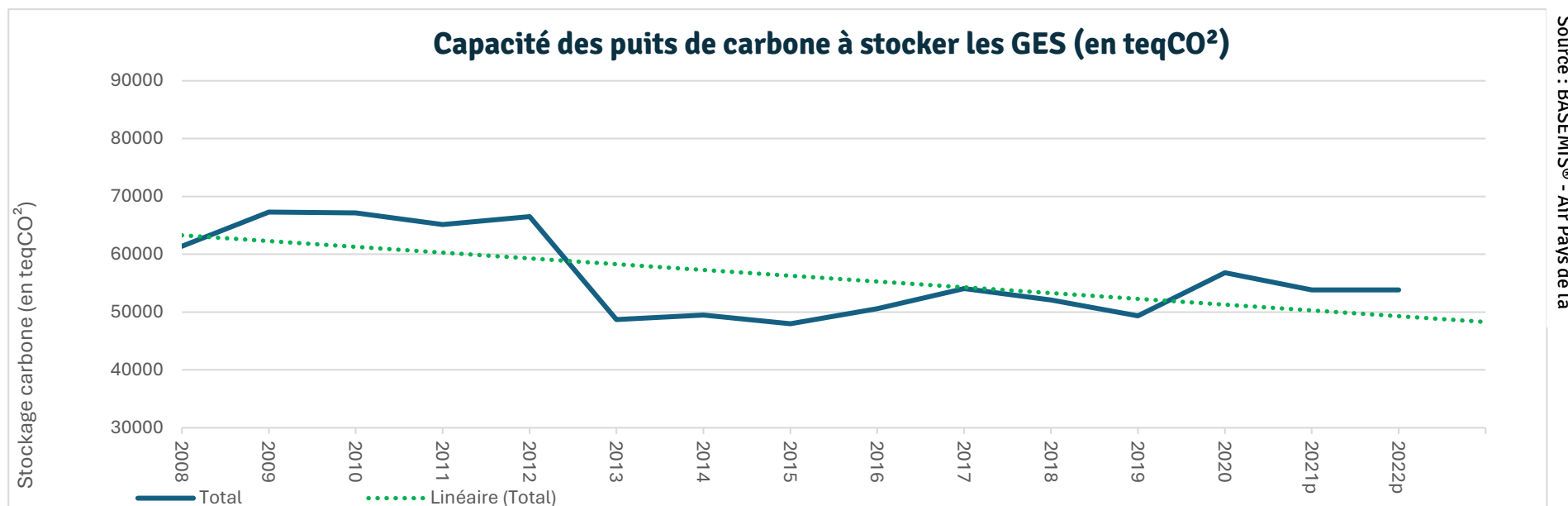
II.2.e Séquestration carbone

Objectif. L'Etat ne fixe pas d'objectif à atteindre sur cette thématique. Le PCAET du Pays de l'Anjou bleu ne fixe pas d'objectif à son échelle.

Par Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF), il faut comprendre les émissions et absorptions liées à l'utilisation des terres (croissance, mortalité de la biomasse et prélèvement de bois en forêt ; impacts des changements de pratiques agricoles sur les sols cultivés, etc.). Ce secteur comprend aussi les changements d'utilisation des terres (déforestation, afforestation, artificialisation des sols, etc.). C'est un secteur à ne pas négliger puisque l'usage des sols est primordial dans la capacité d'un territoire à atteindre la neutralité carbone.

Dynamique. La capacité de séquestration carbone du territoire est passée de 61 378 TeqCO_2 en 2008 à 53 840 TeqCO_2 en 2022 soit une diminution de 12,3%. Le changement brutal entre 2012 et 2013 s'expliquerait par un changement d'utilisation des terres notamment des espaces concernés par les terres humides.

Perspective. La capacité des sols du territoire à stocker le carbone présent dans l'air tend à diminuer au fil des années. Cela s'explique par le grignotage progressif des terres agricoles et notamment des prairies au profit d'espaces urbanisés. Ces dernières sont en capacité de stocker environ 80 tonnes de carbone par hectare alors que les sols artificialisés sont bien moins capable de stocker le carbone à cause des sols devenus imperméables.



Graphique n°13 : Stockage carbone potentiel des sols du Pays de l'Anjou Bleu

Synthèse - diagnostic



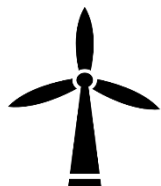
Consommation d'énergie finale :

- 5,4% par habitant entre 2008 et 2022 (objectif 2050 : -50%)



Polluants atmosphériques

-28,4% d'émissions de polluants atmosphériques entre 2008 et 2022.



Production d'énergie renouvelable :

20,8% de taux de couverture en 2022 (objectif 2030 : 32%)



Stockage carbone

-12.3% de stockage carbone en moins entre 2008 et 2022



Emissions de gaz à effet de serre :

-17,4% entre 2008 et 2022 (Objectif 2030 : -40%)

- Atteinte des objectifs en très bonne voie
- Atteinte de l'objectif en bonne voie
- Objectif difficilement atteignable au vu de la tendance

III - Etat d'avancement des actions

L'évaluation à mi-parcours a pour objectif de réaliser un état d'avancement des actions inscrites dans le PCAET. Pour ce faire, le choix a été fait de mener deux volets dans cet état d'avancement. Le premier volet cherche à présenter synthétiquement l'avancement des actions de manière qualitative à l'aide d'un code couleur et d'une description succincte des actions menées. Le second volet s'évertue à quantifier l'avancement des actions à l'aide des indicateurs définis lors de l'élaboration.

III.1 Etat général d'avancement

* Indicateur d'impact jugé comme principal



Actions dont l'indicateur d'impact principal a été atteint ou dépassé.



Actions lancées mais dont l'indicateur d'impact principal n'a pas été atteint



Actions non lancées

PETR

Titre de l'action	Etat d'avancement	Commentaires
0.0.0 Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET		En 2021 le PETR a réuni les acteurs du territoire pour réfléchir à une stratégie de communication. Cette même année une charte graphique et une boîte à outil de communication ont été mises en œuvre.
1.2.1 Coordonner la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial		Au sein des trois premières années de mise en œuvre du PCAET, deux comités de coordination ont été organisés. Le premier a eu lieu le 22 septembre 2022 au Domaine des Rues sur la commune de Chenillé-Champteussé et le second a eu lieu le 14 octobre 2023 au Parc de la Burelière sur la commune de Val-d'Erdre-Auxence.
1.2.2 Repérer et structurer les initiatives citoyennes de transition écologique		Le CODEV a créé un groupe de travail PCAET. Les membres de ce groupe se sont d'abord formés pour comprendre les différents concepts. Ils ont organisé une soirée d'information «Mobilités, énergies renouvelables et outils d'économies d'énergies» avec Alisée et le SIEM (décembre 2022) ouverte à l'ensemble des membres du CODEV. Ils ont ensuite organisé une conférence-débat «le changement climatique en Anjou bleu, des propositions pour passer à l'action» avec le GIEC Pays de la Loire et les chambres consulaires (avril 2023) ouverte à

		l'ensemble des habitants du Pays de l'Anjou bleu. 120 personnes ont participé à cette soirée.
1.2.4 Elaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements culturels et des acteurs touristiques sur le territoire		Réflexion préalable menée avec un groupe d'étudiants de l'ESTHUA à l'automne 2021. (Benchmark, analyse des bonnes pratiques, identification des organisateurs d'événement sur le territoire). Conclusion que l'échelle du PETR n'est peut-être pas la plus optimale pour piloter l'élaboration d'une charte éco-responsable. Anjou Tourisme et le club passeport vert ont pour projet de travailler sur ce sujet à l'échelle départementale.
2.1.1 Initier un PAT		Le PAT de niveau 1 a été mis en œuvre avec 3 ateliers participatifs incluant 9 tables de discussion et 100 participants. Un atelier d'approfondissement a également été mené. La stratégie et le plan d'actions du PAT sont en cours d'élaboration. Le PAT de niveau 2 est en cours de l'élaboration avec le projet « Demain tous consom'acteurs en Anjou bleu » avec la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'actions visant à conforter la volonté de consommer local.
3.4.1 Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air à destination du grand public, des ERP et des élus		
3.4.2 Lutter contre l'ambrosie en capitalisant sur les REX et bonnes pratiques de régions déjà impactées		Une réunion d'information et de sensibilisation « ambrosie et berce du Caucase » s'est tenue le 19 septembre 2022 et a été proposée par Polleniz.
4.3.3 Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes		Le label « accueil vélo » est promu à l'échelle départementale par Anjou Tourisme et sur le territoire sept hébergements bénéficient du label. Il semble que la période COVID ait freiné le développement du label.

EPCI

AXE 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

Ce premier axe est transversal et touche plusieurs thématiques : Rénovation énergétique, mobilisation des acteurs locaux, développement des ENR et développement de l'économie circulaire. Ces chantiers sont engagés et plusieurs démarches sont en cours de déploiement. Sur le volet habitat et rénovation énergétique les dispositifs OPAH et PTRE permettent aux habitants du territoire d'être accompagné dans leurs travaux de rénovations de leur logement. La mobilisation des acteurs locaux est un enjeu majeur du PCAET afin d'intégrer les habitants dans la démarche de transition écologique. Des actions sont menées auprès des élèves du territoire avec le défi class énergie qui vise à sensibiliser les jeunes à la diminution de la consommation d'énergie. Le développement des énergies renouvelables est particulièrement marqué sur le territoire avec la volonté de soutenir des projets vertueux à la fois environnementalement et socialement. Enfin, le développement de l'économie circulaire est en cours de construction avec plusieurs démarches qui émergent comme la collecte des D3E pilotée par l'ADECC. Il apparaît nécessaire néanmoins de consolider ces démarches en envisageant une le développement d'une stratégie impulsant un système favorable à économie circulaire.

Titre de l'action	Etat d'avancement	Commentaires
1.1.1 Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population		Des animations de sensibilisation ont été menées auprès des habitants de la CCVHA et d'ABC avec des actions qui ont visé à la fois les habitants et les professionnels. La CCVHA a organisé en avril 2022 un forum de l'habitat permettant de réunir les acteurs du secteur et sensibiliser les particuliers aux enjeux de la rénovation énergétique. Deux balades thermiques ont été proposées par ABC.
1.1.2 Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants		Des permanences sont assurées par ALISEE et l'ADIL pour conseillers les habitants. Des permanences sont assurées sur 6 sites répartis sur tout le territoire : Candé, Châteauneuf-sur-Sarthe, le Lion d'Angers, le Louroux-Béconnais, Pouancé et Segré.
1.1.3 Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements		Deux OPAH généralistes couvrent l'ensemble du territoire. Sur ABC une nouvelle OPAH a été relancée en 2023 et court jusqu'en 2027. Sur la CCVHA l'OPAH s'est conclu en avril 2024 et l'initiative devrait reprendre en 2025.
1.1.4 Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique		Une PTRE par intercommunalité permet de couvrir la totalité du territoire du Pays de l'Anjou bleu.
1.1.6 Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment		Une formation sera proposée par l'association Dorémi en conventionnement avec ABC le 4 octobre 2024 avec pour objectif de former les artisans, les maîtres d'œuvre et architectes à développer une intervention efficace sur le bâti.
1.2.3 Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques		« Classe défi énergie » menée à l'école Eric Tabarly de Thorigné-d'Anjou et au sein de trois collèges du territoire (Pouancé, le Lion-d'Angers et les Hauts-d'Anjou).
1.3.1 Mettre en place une stratégie territoriale partagées de développement des ENR		Charte pour un développement partagé des ENR : charte départementale mise en œuvre par la CCVHA et signature en février 2023 par les maires d'ABC de la charte

		pour un engagement en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables.
1.3.2 Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics (géothermie, solaire thermique, chaufferies bois, réseaux de chaleur)		Des projets de production d'énergie renouvelable thermique sont en cours et concernent la commune de Segré-en-Anjou-Bleu avec la construction d'un pôle tertiaire avec système de chauffage en géothermie et la mise en œuvre d'un réseau de chaleur dans le secteur du parc des expositions.
1.3.4 Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux		Plusieurs projets sont soutenus par les deux EPCI du territoire. Sur ABC le projet mené par AgriBioEnergie est en cours d'instructions et sur la CCVHA les projets portés par GazElivia et ErdreBiogaz sont soutenus avec la participation au financement d'une dorsale gazière.
1.4.1 Engager et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire		Plateforme « solutions partage » et mise en œuvre d'un atelier adopte ta matière lors des éco des vallées 2024. Action de collecte des déchets d'équipement électrique et électronique engagé par l'ADECC et menée en juin 2024 sur la CCVHA. La marque Répar'acteurs est promue sur le territoire avec cinq entreprises engagées
1.4.2 Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire		huit entreprises du territoire sont engagées dans la démarche pilotée par la CMA permettant de mettre en œuvre au moins 24 actions en faveur d'un développement durable des entreprises.

AXE 2 : accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

Le second axe est orienté vers les politiques agricoles et alimentaires. Le PCAET a permis de lancer la réflexion autour du Plan Alimentaire Territorial (PAT). Les concertations lancées par le PAT ont permis d'élaborer une stratégie et un plan d'action en faveur d'une alimentation et d'une agriculture de proximité. Cet axe concerne au premier plan la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. En effet, elle accompagne les exploitants agricoles face aux enjeux de l'agriculture de demain et engage des actions de sensibilisation dans la restauration collective en faveur d'une alimentation plus responsable.

2.3.1 Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective		Le PAT de niveau 2 en cours d'élaboration inscrit une action afin de diminuer le gaspillage alimentaire, de réduire les déchets et de collecter de manière sélective les biodéchets. Des actions de sensibilisation sont aussi menées par la CAPDL.
2.3.2 Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population.		Le PAT prévoit dans son plan d'actions d'inscrire le défi familles à alimentation positive piloté par le GABBanjou.

AXE 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

L'axe trois s'attache à renforcer la préservation de l'environnement et des ressources du territoire. C'est le cas de la ressource en eau avec l'action 3.1.1 qui encourage la mise en œuvre de programmes d'économie d'eau concertés entre les acteurs du territoire. La préservation de la biodiversité et de ses espaces de vie sont au cœur de cet axe avec des actions concernant la restauration de mares et la mise en œuvre de plan de gestion des espaces naturels sensibles (ENS). Le travail de préservation de l'environnement et de la biodiversité passe aussi par la sensibilisation de tous les acteurs du territoire en commençant par les élus et agents des collectivités du territoire. La sensibilisation des habitants et des publics scolaires est aussi un enjeu important de l'axe trois et est particulièrement visé dans l'action 3.3.1 ou l'action concernant les risques liés à la prolifération de l'ambrosie. Enfin, l'axe trois met en œuvre des mesures de valorisation du cadre de vie avec des programmes de revitalisation des centres-bourgs avec le programme Petites Villes de Demain (PVD) et les Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT).

3.1.1 Mettre en place un programme d'économie d'eau multi-acteurs		Développement de services pour étudier la gestion de l'eau à la parcelle. Etude pour la récupération des eaux usées sur la station du Lion d'Angers. Elaboration en cours du Plan de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) par le Bassin versant de l'Oudon.
3.2.1 Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs		Accompagnement des commerçants à rendre leurs commerces plus attractifs dans le cadre de l'Eco des vallées. Plusieurs polarités du territoire se sont engagées dans le programme Petites Villes de Demain (PVD) et/ou dans l'opération de revitalisation de Territoire (ORT)
3.2.2 Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de		La CCVHA est labellisée Lucie 26000 depuis février 2019 et a vu son label renouvelé pour trois ans en septembre 2022. Ce label permet d'engager la communauté de communes dans une démarche d'amélioration continue de son action au travers

transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques		notamment de la sensibilisation de ces agents. La CCVHA a organisé deux séminaires de rentrée en lien avec les transitions écologiques qui a permis de sensibiliser les élus et les responsables de service. Les agents d'ABC et de la CCVHA ont eu l'occasion de participer au défi mobilité de la région.
3.3.1 Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement à travers un panel de dispositifs		La CCVHA a proposé des animations de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires avec 3 journées biodiversité en 2022 et 2023. Une randonnée des mares et patrimoines en octobre 2023. 9 animations à destination des scolaires « les secrets de la mare ».
3.3.2 Préserver, gérer et restaurer l'environnement (espaces naturels sensibles, bocage, etc.)		La CCVHA a été labellisée Territoire Engagé pour la Nature en juin 2020 pour trois ans. La labellisation est en cours de renouvellement. 118 mares ont été restaurées depuis 2018 sur le territoire de la CCVHA. Renouvellement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de la Romme-Auxence.
3.3.3 Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne		Diagnostic trame noire réalisé par le CPIE sur le territoire d'ABC. Inclusion de la TVB et noire dans les futurs PLUi de la CCVHA et d'ABC.

AXE 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

Le quatrième axe est consacré aux enjeux de mobilités sur le territoire du Pays de l'Anjou bleu. La compétence mobilité est depuis 2021 portée par les intercommunalités et ce sont donc ABC et la CCVHA qui ont impulsé les actions inscrites dans cet axe. Le premier enjeu est de structurer et d'organiser les stratégies de développement des mobilités. Le schéma directeur cyclable et le schéma directeur des modes actifs ont permis de répondre à ce besoin de définition stratégique. De nombreuses études de liaisons cyclables sont en cours d'études et les EPCI mobilisent les entreprises et les habitants du territoire au travers de dispositifs de sensibilisation.

4.1.1 Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces		Schéma directeur cyclable adopté en février 2024 sur ABC et schéma directeur des modes actifs adoptés en décembre 2022 sur la CCVHA. Etudes de faisabilité des voies vertes de l'Oudon et de la Sarthe, des axes Candé-Segré. Etude de maîtrise d'œuvre sur les liaisons Bécon-les-Granits - Le Louroux-Béconnais / Châteauneuf-sur-Sarthe – Gare d'Etriché.
4.2.1 Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire		Schéma directeur cyclable adopté en février 2024 sur ABC et PDMS en cours d'élaboration sur la CCVHA. A noter l'existence à Segré-en-Anjou-Bleu d'un service de location, prêt et aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

4.2.2 Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers		Etude de faisabilité menée en 2020 sur les centralités de la CCVHA. Identification de neuf site pouvant potentiellement accueillir des tiers-lieux ou espace de coworking. Un espace de coworking est prévu au sein du nouveau pôle tertiaire lancé par ABC sur Segré.
4.3.1 Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises		Sur le territoire d'ABC, déploiement dans un premier temps du dispositif d'expérimentation Ecomobin dans la zone d'activité d'Etriché de mars à octobre 2022. Ensuite Ecomobin devient « A Bicyclette Pro » et permet aux salariés des entreprises bénéficiaires de tester les vélos à assistance électrique. La CCVHA promeut la solution de covoiturage proposée par « Blablacar Daily ». Il est à souligné également la participation des entreprises des deux territoires aux défis mobilités organisés par la région Pays de la Loire.
4.3.2 Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités		Mise en place d'un club vélo dans le cadre du schéma directeur cyclable d'ABC. Organisation par ABC de deux éditions des « Trans'Citadelles », randonnées festives à vélo de Segré à Pouancé encadrées par l'association Segré vélo Passion. Actions de concertation mené à la fois dans le cadre du schéma directeur cyclable porté par ABC et dans le PDMS porté par la CCVHA.

Partenaires

Chambre d'agriculture

Titre de l'action	Etat d'avancement	Commentaires
2.2.1 Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique		Accompagnement collectif mené par la chambre d'agriculture sur la conservation des sols et à la conversion à l'agriculture biologique. Propositions de journées d'animation collective pour accompagner au changement et à l'évolution des pratiques agricoles.
2.2.2 Élaborer des plans bas-carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières		Diagnostics (Cap2ER) menés sur 72 exploitations.
2.2.3 Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone		Une journée technique à propos de la gestion durable des haies. Réalisation d'un plan de gestion durable des haies à Angrie.
2.3.1 Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective		Accompagnement des collectivités et proposition d'animations dans les classes.
2.3.2 Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population : visites et événements autour de l'agriculture et l'alimentation locale, de la saisonnalité, de la santé, de la gastronomie, etc.		Organisation de la semaine de l'agriculture à Ombrée d'Anjou 2023. Événement à Châtelais organisé par la chambre d'agriculture pour sensibiliser à la gestion durable du bocage et valoriser les produits locaux.
2.4.1 Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective		Accompagnement de la restauration collective dans les communes et auprès des collèges.
3.1.1 Mettre en place un programme économie d'eau multi-acteurs (filiale agricole, particuliers et collectivités)		Constitution d'un groupe de travail dans la filière agricole entre la chambre d'agriculture et le BVOudon.
3.1.2 Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux		Accompagnement de la chambre d'agriculture pour des potentielles plantations d'arbres.
3.2.2 Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un		Accompagnement proposé sur l'agroforesterie.

contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques		
3.3.1 Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement à travers un panel de dispositifs ciblés		Animation du réseau ARBRE : agriculteurs respectueux de la biodiversité et des richesses de l'environnement

SIEML

Titre de l'action	Etat d'avancement	Commentaires
1.1.5 Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics		Couverture quasiment complète. Reste Armaillé, Challain-la-Potherie, Loiré et Sceaux-d'Anjou.
1.3.3 Développer le photovoltaïque sur les toitures		Le plan d'actions solaires et le programme le solaire en Anjou mettent en œuvre l'accompagnement des acteurs du territoire. 129 subventions à l'installation de particulier sur la CCVHA
4.1.2 Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV		Deux études menées sur le territoire. Une d'opportunité sur le Lion d'Angers en 2021 et une de faisabilité à L'Anjou Actiparc du segréen. Cette dernière devrait obtenir le permis de construire en fin d'année 2024 ou début 2025.

III.2 Etat d'avancement ciblé par action

Action 0.0.0	Coordonner les actions de sensibilisation auprès de la population et la communication sur le PCAET		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs		Données	Objectifs
	Elaboration de la stratégie de communication transversale	50%	100%
	Taux de satisfaction relatif aux animations proposées (pondération 20% par action) :	NC	100%
Source(s)	PETR		
Commentaires	Le Pays de l'Anjou bleu a élaboré une charte graphique et une boîte à outil qui permettent aux acteurs engagés dans la mise en œuvre de communiquer les actions menées en lien avec le PCAET. Il reste néanmoins un travail de coordination et d'animation pour mettre en œuvre cette stratégie de communication avec un emploi régulier de la charte graphique pour annoncer les actions menées. Cela nécessite sans doute un temps d'animation régulier pour rappeler les objectifs de la stratégie de communication.		

Action 1.1.1	Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre de communes à avoir lancé un ou des dispositifs	Données	Objectifs
		NC	20
	Nombre de dispositifs déployés	22	40
	Nombre de personnes ayant programmé un rendez-vous avec un conseiller énergie d'ALISEE suite à un dispositif	375	100
	Nombre de personnes ayant enclenché des travaux de rénovation dans l'année suivant la participation au dispositif	NC	50
Source(s)	EPCI - ALISEE		
Commentaires	Les événements de sensibilisation se font dans le cadre de la PTRE et s'organisent à l'échelle des EPCI et non des communes. Le nombre de dispositifs déployés dépasse la moitié de l'objectif cible (40). Le chiffre de 375 ne traduit pas le nombre de personnes issues du dispositif de sensibilisation mais le nombre total de rendez-vous avec un conseiller énergie. La relation entre l'événement de sensibilisation et le rendez-vous n'est pas mesurée. Même chose pour la relation entre le rendez-vous conseiller énergie et le déclenchement des travaux.		

Action 1.1.2	Proposer des "Points Information Habitat" pour conseiller les habitants		
Etat d'avancement	REALISEE		
Indicateurs	Nombre de permanences assurées	Données	Objectifs
		97	120
	Nombre d'accompagnements individuels	629	100
Source(s)	EPCI - ALISEE		
Commentaires	L'action 1.1.2 est en très bonnes voies pour atteindre les objectifs. 55 permanences ont été assurées sur le territoire de la CCVHA et 42 sur celui d'ABC. Au total 97 permanences ont été tenues sur un objectif de 120. Le nombre d'accompagnements individuels sur 100 visés initialement est largement dépassé.		

Action 1.1.3	Couvrir l'ensemble du territoire par une OPAH afin d'accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements		
Etat d'avancement	REALISEE		
Indicateurs	Nombre de ménages accompagnés	Données	Objectifs
		933	500
	Nombre de travaux de rénovation engagés	813	500
Source(s)	EPCI		
Commentaires	Les OPAH généralistes couvrent l'ensemble du territoire. Elles sont un succès sur le nombre de ménages accompagnés et sur le nombre de travaux engagés. Il est à noter que le nombre de ménages accompagnés intègre l'OPAH Pouancé-Combrée allant de 2016 à 2022. Le calendrier ne correspond pas nécessairement avec la mise en œuvre du PCAET mais il peut être intéressant d'intégrer ces chiffres.		

Action 1.1.4	Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) à l'échelle du Pays		
Etat d'avancement	REALISEE		
Indicateurs	Lancement d'une étude de préfiguration (oui/non)	Données	Objectifs
		1	1
	Mise en œuvre de la PTRE	1	1
Source(s)	ABC - CCVHA		
Commentaires	Une PTRE n'a pas été mise en place à l'échelle du pays mais l'échelle de chaque EPCI. Tout le territoire est donc couvert par le dispositif.		

Action 1.1.5	Couvrir l'ensemble du territoire par le service de conseil en énergie partagée (CEP) et articuler l'action des communes et des EPCI autour de la rénovation des bâtiments publics		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Part des collectivités adhérentes au service (taux de couverture par un CEP)	Données	Objectifs
		88%	65%
	Nombre de projets de rénovation suivis par le CEP	17 (2020-2022)	30
	Nombre d'audits réalisés	13(2020-2022)	60
Source(s)	SIEML		
Commentaires	88% des communes sont adhérent au service CEP proposé par le SIEML. Au travers du dispositif BEE 2030 le SIEML a accompagné et subventionné 17 projets de rénovations énergétiques sur des bâtiments publics.		

Action 1.1.6	Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre d'animations locales (petites déjeuner, visites de chantiers, rencontres fournisseurs)	Données	Objectifs
		NC	20
	Nombre d'entretiens conseils effectués / nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un entretien conseil	6	50
	Nombre d'entreprises accompagnées formées	NC	20
Source(s)	CMA – CAPEB - CCVHA		
Commentaires	Les EPCI mènent des actions de sensibilisation auprès des artisans du bâtiment dans le cadre de la PTRE.		

Action 1.2.1	Coordonner la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre d'actions menées avec des acteurs-relais du territoire	Données	Objectifs
		NC	20
	Nombre d'instances de suivi réalisées	4	12
	Taux de réalisation du plan d'action PCAET	17,5% des actions réalisées 77,5% des actions en cours	100%
Source(s)	Quorum des participants / participants inscrits lors des instances de suivi	69/242 = 29%	50%
Commentaires	Deux comités de coordination ont été organisés depuis le début de la mise en œuvre du plan climat. Le premier s'est tenu le 22 septembre 2022 et le deuxième le 14 octobre 2023. Le premier a suscité un plan grand engouement avec 46 présents sur 90 invités. Le second a connu une influence plus mitigée avec 23 participants avec 152 invités. En amont de ces comités de coordination, des comités techniques se sont chargés de faire le suivi des actions au sein des services des EPCI et des partenaires.		

Action 1.2.2	Repérer et structurer les initiatives citoyennes de transition écologique		
Etat d'avancement	NON INITIEE		
Indicateurs	Nombre de projets accompagnés	Données	Objectifs
		0	5
	Nombre de projets aboutis parmi les projets accompagnés	0	2
Source(s)	CODEV		
Commentaires	Le CODEV ne s'est pas saisi de cette action. Un début de réflexion a été mené sur la proposition d'un appel à projet « initiatives citoyennes ». Difficulté : absence de budget. Les EPCI se sont substitués.		

Action 1.2.3	Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques : extension du dispositif Classes à Energie Positive, projets de classe biodiversité		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre de programmes Classes à Energie Positive mis en œuvre	Données	Objectifs
		4	16
	Nombre de projets de classe biodiversité	0	10
	Energie économisée (MWh)	NC	1500
Source(s)	Nombre d'espèces recensées	0	50
Commentaires	Quatre établissements du territoire se sont engagés dans le défi class'Energie proposé par ALISEE avec des résultats difficiles à estimer en économie d'énergie.		

Action 1.2.4	Elaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements culturels et des acteurs touristiques sur le territoire		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Elaboration d'un recueil des bonnes pratiques internes au territoires et externes & rédaction de la charte	Données	Objectifs
	Nombre de signataires de la charte (hors collectivités)	0	1
Source(s)	OTAB		
Commentaires	A partir de l'organisation du Mondial du Lion, une réflexion a été menée avec un groupe d'étudiants de l'ESTHUA pour étudier l'opportunité de mise en œuvre d'une charte sur le territoire. Il en est ressorti qu'il existait déjà des documents de ce type à l'échelle nationale et qu'il n'était pas nécessaire de reproduire l'expérience à l'échelle de l'Anjou bleu. Anjou tourisme a créé un club passeport vert réunissant les neuf intercommunalités du département pour réfléchir aux enjeux du tourisme durable. Une des conclusions des réflexions menées par le club passeport est qu'il est souhaitable de mettre en œuvre un livret de recommandation à l'échelle départemental à l'horizon 2027.		

Action 1.3.1	Mettre place d'une stratégie territoriale partagée de développement des ENR		
Etat d'avancement	REALISEE		
Indicateurs	Rédaction de la stratégie de développement des EnR	Données	Objectifs
	Mise en place d'un outil collaboratif et cartographique de suivi des projets	1	1
	Nombre de projets ENR à retombées locales engagés (participation publique, citoyenne)	1	1
	Part des ENR dans la consommation d'énergie du territoire	14	10
Pilote	EPCI – Département de Maine-et-Loire - SIEM		
Commentaires	Signature en mars 2023 par ABC de la « charte pour un engagement en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables ». La CCVHA s'engage dans la charte rédigée à l'échelle du département « pour des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale en Maine-et-Loire »		

Action 1.3.2	Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics (géothermie, solaire thermique, chaufferies bois, réseaux de chaleur)		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre de projets accompagnés	Données	Objectifs
		0	30
	Quantité d'énergie thermique produite (kWh th/an)	0	3000
Source(s)	EPCI - TEO		
Commentaires	Projet en cours de chauffage par géothermie sur le nouveau pôle tertiaire qui accueillera les locaux d'ABC à partir de 2025. Projet également en cours pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur alimentant le secteur du parc expo et de la piscine de Segré.		

Action 1.3.3	Développer le photovoltaïque sur les toitures		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre d'actions de sensibilisation aux bénéfices du PV et de l'autoconsommation	Données	Objectifs
		2	10
	Nombre d'études réalisées sur les bâtiments publics		30
	Nombre de communes dont les bâtiments publics sont équipés en PV équipées (bâtiments publics)	3 CCVHA	10
	Puissance raccordée des installations inférieures à 250 kW (en MW)	39,2	15
Source(s)	SIEM - TEO - EPCI		
Commentaires	L'objectif d'atteindre en 2030 une production de 76,8 GWh grâce au solaire photovoltaïque est en bonne voie. En 2022, le solaire photovoltaïque atteint 49,1 GWh soit 64% de l'objectif. L'objectif de puissance raccordée est largement atteint avec 39,2 MW. Il est nécessaire de poursuivre les efforts à la fois auprès du grand public dans la communication mais aussi dans l'exemplarité des collectivités en initiant des études sur les bâtiments publics.		

Action 1.3.4	Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Echange d'informations avec association AILE	Données	Objectifs
		1	1
	Nombre de projets accompagnés	4	10
	Quantité totale d'énergie produite (GWh/an)	88,8	75,3
Source(s)	EPCI – Air Pays de la Loire		
Commentaires	Accompagnement par ABC du projet Agri Bio Energie porté par 16 agriculteurs qui souhaitent alimenter le réseau de gaz d'Ombree D'Anjou. La CCVHA subventionne les études de faisabilités pour les projets de raccordement. Investissement pour le déploiement du réseau de gaz avec la signature d'une convention de financement pour une dorsale gazière entre le SIEM, la CCVHA, ErdreBiogaz et Gazélivia. A noter également que les projets Agri Bio Energie et ErdreBiogaz ont bénéficié des subventions issues du programme LEADER.		

Action 1.4.1	Engager et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre d'entreprises investies et associées aux rencontres collectives	Données	Objectifs
		5	30
	Nombre de synergies inter-entreprises créées	NC	10
Source(s)	CMA – EPCI		
Commentaires	Des initiatives sont portées par les acteurs du territoire comme la marque Réparacteur déposée par la CMA, la plateforme « solution partagée » de la Région Pays de la Loire ou encore la collecte des D3E piloté par l'ADECC. Néanmoins, ces initiatives ne permettent pas d'engager une démarche d'EIT.		

Action 1.4.2	Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre d'entreprises labellisées "éco-défis"	Données	Objectifs
		8	30
	Nombre de démarches d'économie circulaire engagées par les entreprises (accompagnement individuel / entreprise)	24	30
	Part des matériaux issus de l'économie circulaire utilisés	NC	90%
Source(s)	CMA		
Commentaires	La CMA n'est pas conventionné avec le PETR mais huit entreprises du territoire ont été labellisées Eco Défis. Deux entreprises sont engagées dans la thématique déchet, trois dans la thématique énergie, quatre dans la thématique « produits » et trois dans la thématique eau. Chaque entreprise doit s'engager dans trois actions minimums pour être labellisée ce qui explique le nombre de 24 qui traduit en réalité le nombre minimum d'actions menées sur le territoire par les entreprises.		

Action 2.1.1	Initier un PAT		
Etat d'avancement	REALISEE		
Indicateurs	Délibération engageant la réflexion stratégique sur l'alimentation territoriale (oui/non)	Données	Objectifs
		1	1
	Nombre de sessions d'échange et de mobilisation (filère agro-alimentaire, particuliers, élus) sur l'alimentation territoriale	3	6
	Adoption du PAT*	1	1
	Conformité avec la loi Egalim (2021) : 20% de bio et 30% de produits alimentaires "de qualité" en restauration collective	12% de bio / 15% produits alimentaires de qualité	20% de bio / 30% de produits alimentaire de qualité
Source(s)	PETR – Plateforme « Ma cantine » du MASA		
Commentaires	PAT labellisé de niveau 1 et en phase de labellisation de niveau 2 incluant un diagnostic, une stratégie et un plan d'actions. 18 sur 55 cantines ont lancé un diagnostic. Données potentiellement incomplètes provenant de la plateforme « Ma cantine » puisqu'il s'agit de données uniquement déclaratives.		

Action 2.2.1 Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agroécologie et la conversion à l'agriculture biologique			
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre de réunions organisées avec les partenaires (chambre d'agri, ADEME, CPIE, LPO etc.)	Données	Objectifs
		NC	3
	Part des agriculteurs sensibilisés aux pratiques vertueuses	NC	50%
	Nombre d'exploitation en AB	528 (2022)	300
	Surfaces agricoles en production biologique (ha)	13 374	12000
Source(s)	CAPDL – ANCT		
Commentaires	La chambre d'agriculture met en place des accompagnements collectifs auprès des agriculteurs afin de les aider à installer ou convertir leur exploitation en agriculture biologique. Il est également mis en place des journées d'animations collectives pour accompagner les agriculteurs au changement des pratiques agricoles. La CAPDL accompagne également trois candidats au concours général des pratiques agro-écologiques-agroforesteries.		

Action 2.2.2 Élaborer des plans bas-carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières			
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Part des élevages ayant bénéficié d'une sensibilisation	Données	Objectifs
		12% (chiffres 2022)	15%
	Part des élevages engagés dans une démarche de progrès	NC	50
Source(s)	CAPDL		
Commentaires	L'outil Cap'2ER est un outil d'évaluation environnementale multicritère à l'échelle d'une exploitation. En 2022, sur le territoire 70 exploitations viandes bovines et vaches laitières ont bénéficiés de cette évaluation environnementale soit 12% des éleveurs bovins. L'atteinte de l'objectif de 15% est en bonne voie.		

Action 2.2.3 Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone			
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre de plans de gestion durables des haies mis en place	Données	Objectifs
		0	30
	Capacité annuelle de stockage carbone (Mt eq CO2) générée sur les linéaires couverts par un plan de gestion	0	0,5
Source(s)	CAPDL		
Commentaires	L'élaboration d'un PGDH est en cours sur une exploitation d'une commune d'Anjou bleu Communauté. Le 24 novembre 2023, une journée technique a été organisée à destination des élus et techniciens des collectivités sur le thème de la gestion durable des haies.		

Action 2.3.1	Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre d'actions de prévention engagées	Données	Objectifs
		7	30
	Volume annuel de nourriture préservé (t)	NC	30
Source(s)	PETR - CAPDL		
Commentaires	Des animations sont menées par la CAPDL dans les écoles et les collèges. Engagement du groupe scolaire Edmond Girard dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre d'une signature d'une charte avec le syndicat de déchet 3RD'anjou. Le PAT programme dans son plan d'actions de diminuer le gaspillage alimentaire, de réduire les déchets et de collecter de manière sélective les biodéchets.		

Action 2.3.2	Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Plan de communication	Données	Objectifs
		NON	1
	Nombre de visites et événements organisés	0	10
	Nombre d'initiatives soutenues	0	5
	Nombre de participants aux événements	0	500
	Taux de sensibilisation (évalué par questionnaire à l'issue des événements)	NC	75%
Source(s)	CAPDL – GABBANJOU		
Commentaires	Le défi famille à alimentation positive n'est pas lancée et est à mettre en lien avec le PAT. GABBanjou a participé aux consultations liées au PAT et le défi famille à alimentation positive pourrait s'inscrire dans le cadre du plan d'actions élaboré lors du processus de labellisation de niveau 2 du PAT.		

Action 2.4.1	Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Rencontres de coordination des producteurs	Données	Objectifs
		NC	5
	Nombre d'accompagnement des collectivités / responsables de restauration collective pour rédaction des cahiers des charges	5	5
	Nombre de contrats d'approvisionnement local	NC	5
	Pourcentage de produits locaux sous signe officiel de qualité introduit dans la restauration collective	NC (ma cantine sous réserve de déclaration)	50%
	Nombre de restaurants collectifs ayant fait évoluer leur mode de gestion (relocalisation / qualité)	5	30
Source(s)	CAPDL - PETR		
Commentaires	Accompagnement mené par la CAPDL des restaurations collectives des communes de Chazé-sur-Argos, Erdre-en-Anjou, Bécon-les-Granits ainsi qu'auprès des collèges Georges Gironde et de Châteauneuf-sur-Sarthe. Il existe un enjeu de diagnostic pour préciser les possibilités de contractualisation à propos de l'approvisionnement local. Ces chiffres sont des minimums liés aux accompagnements menés par la CAPDL.		

Action 3.1.1	Mettre en place un programme d'économie d'eau multi-acteurs		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Réunions de coordination entre acteurs concernés	Données	Objectifs
		NC	6
	Mise en place d'un programme de gestion concertée de l'eau	0	1
	Pourcentage du bassin versant sécuriser	NC	50%
Source(s)	BVOudon - SEA		
Commentaires	Elaboration en cours d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) par le bassin versant de l'Oudon. La première phase s'est conclu en février 2024 avec l'étude Hydrologie Milieu Usage Climat.		

Action 3.1.2	Accompagner la réalisation d’opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux		
Etat d’avancement	EN COURS		
Indicateurs	Recensement des fonciers sensibles du territoire	Données	Objectifs
		NC	1
	Réalisation d'une étude de conservation foncière	1	1
	Nombre de projets de conservation foncière à vocation environnementale réalisés	0	10
	Surface protégée (ha)	0	100
Source(s)	CCVHA		
Commentaires	Réalisation d’une étude habitat, faune, flore sur les boisements humides de Sinet, Vernay et Montkerbut (Sceaux d’Anjou, Querré, Chenillé-Champteussé) en 2023 pour la reconnaissance en Espace Naturel Sensible (ENS) auprès du Conseil départemental. Le site n’a pas été retenu par le département considérant l’engagement partiel des propriétaires du site pour la mise en œuvre d’un plan de gestion ENS.		

Action 3.2.1	Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre de communes engagées dans une démarche (ex : cœur de bourg...)	Données	Objectifs
		7	10
	Nombre d'actions réalisées	NC	20
Source(s)	Communes - ANCT		
Commentaires	Quatre communes se sont engagées dans le programme petites villes de demain (Candé, les Hauts-d'Anjou, Ombrée d'Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu). Six communes sont concernées par un programme de revitalisation et se concrétise par des conventions d'opération de revitalisation des territoires (Erdre-en-Anjou, Les Hauts-d'Anjou, Lion-d'Angers, Ombrée d'Anjou, Segré-en-Anjou-Bleu et Val-d'Erdre-Auxence)		

Action 3.2.2	Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre d'événements réalisés (formation, journées techniques, salons,...)	Données	Objectifs
	Nombre de participants	2 162	12 120
Source(s)	CCVHA		
Commentaires	La CCVHA a organisé en 2022 et 2023 un séminaire de rentrée regroupant les élus, les directeurs et responsables de service de la communauté de communes. Le séminaire de 2022 était consacré à l'urbanisme et l'aménagement du territoire et celui de 2023 à la gestion durable du cycle de l'eau.		

Action 3.3.1	Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement à travers un panel de dispositifs		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre d'actions de sensibilisation engagées	Données	Objectifs
	Réalisation d'Atlas de la biodiversité communaux	35 1	12 3
	Nombre de participants aux événements	650	600
	taux de sensibilisation (évalué par questionnaire à l'issue des événements)	NC	75%
	Nombre d'espèces inventoriées	NC	300
Source(s)	EPCI - CAPDL		
Commentaires	La CCVHA a mené plusieurs actions de sensibilisation à destination du grand public et des publics scolaires au travers de plusieurs dispositifs tel que des journées biodiversités, des randonnées « des mares et du patrimoine » ou encore des animations scolaires « les secrets de la mare ». Au total 32 actions ont été menées sur cette thématique. Tournée du climat et de la biodiversité en avril 2024 à Segré. Seule la commune d'Erdre-en-Anjou a réalisé son Atlas de la biodiversité entre 2019 et 2022.		

Action 3.3.2	Préserver, gérer et restaurer l'environnement		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Nombre de plans de gestion ENS	Données	Objectifs
		1	3
	Nombre d'actions des plans de gestion réalisées	8	30
Source(s)	EPCI - CAPDL		
Commentaires	Volet bocage sur ABC, compétence transférer au syndicat de bassin. Le Plan de gestion de vallée de la Romme et de l'Auxence comprend une quarantaine d'actions. La CCVHA a fait le choix de prioriser la mise en œuvre de 8 actions sur la période 2021-2024 : Etude d'extension du périmètre de l'ENS, Accompagnement des exploitations agricoles pour la gestion pastorale des coteaux, travaux de réouverture des coteaux enrichés, Animations pédagogiques dans le cadre des Rendez-vous Nature en Anjou, Concertation avec les acteurs de l'ENS, Etude pour la création d'un sentier d'interprétation de l'ENS, Développement d'outils de communication, etc. 15 planteurs et 6 km de linéaire.		

Action 3.3.3	Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Plan d'aménagements en faveur de la TVB	Données	Objectifs
		NON	1
	Mise en place d'une trame nocturne à l'échelle du Pays	NON	1
	Réalisation d'aménagements en faveur de la TVB	NC	30
	Restitution cartographique de la trame nocturne	NC	1
Source(s)	ABC - CCVHA		
Commentaires	Inscription de la trame verte et bleue et de la trame noire dans les futurs PLUI des deux communautés de communes.		

Action 3.4.1	Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air à destination du grand public, des ERP et des élus		
Etat d'avancement	NON INITIEE		
Indicateurs	Nombre d'évènements de sensibilisation organisés	Données	Objectifs
		0	5
	Nombre de participants aux évènements	0	150
	Taux de sensibilisation (évalué par questionnaire à l'issue des évènements)	NC	75%
Source(s)	PETR		
Commentaires	Dans le cadre du Contrat local de santé, le PETR a participé à la mise en relation le l'association des amitiés sociales - Iliade habitat jeunes.		

Action 3.4.2	Lutter contre l'ambroisie en capitalisant sur les REX et bonnes pratiques de régions déjà impactées		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Elaboration d'un recueil de bonnes pratiques	Données	Objectifs
		NON	1
	taux de sensibilisation (évalué par questionnaire à l'issue des évènements)	NC	1
	Formation d'un référent intercommunal / à l'échelle du Pays	NON	10
Source(s)	PETR		
Commentaires	Une réunion de sensibilisation a été organisée le 19 février 2022 à propos de la berce du Caucase et de l'ambroisie. Ont été invités les maires, les conseillers départementaux, les présidents des EPCI, la présidente du PETR, 63 partenaires (Etat, Agence de l'eau, CLE, Conseil de développement, chambre d'agriculture, Département, DREAL, associations de pêche et de randonnée pédestre, LPO, SAUR, Syndicat de bassin). 20 personnes ont participé à la réunion. Polleniz, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et dans le cadre de la mission de coordination du plan d'action régional Ambroisie à feuilles d'armoise et Berce du Caucase, a animé cette réunion de sensibilisation		

Action 4.1.1 Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces			
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Elaboration d'un schéma directeur des mobilités douces	Données	Objectifs
		2	1
	Nombre d'aménagements réalisés*	6	10
Source(s)	EPCI		
Commentaires	En décembre 2022, la CCVHA a adopté un schéma cyclable intercommunal qui planifie les aménagements à réaliser pour les 10 ans à venir. Ce schéma identifie 103 km de liaisons cyclables. Etudes de faisabilités livrées pour le 1 ^{er} lot de 20,5 km et lancement du deuxième lot en 2024. Dans le même temps, une élaboration d'un schéma stationnement vélo sécurité est en cours. Sur ABC, le schéma directeur cyclable a été adopté en février 2024. Etude de faisabilité lancée sur l'axe Candé-Segré. Actions engagées pour valoriser le chemin de halage le long de l'Oudon et mettre en œuvre la voie verte entre Saint-Mars-la-Jaille (44) et Candé.		

Action 4.1.2 Etudier la mise en place de stations d'avitaillement GNV			
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Définition d'une stratégie territoriale ou étude en matière de GNV/bioGNV	Données	Objectifs
		2	1
	Mise en service de la station*	0	1
	Nombre de véhicules ravitaillés	0	30
	Qté de BioGNV distribué par la station/an (en t/an)	0	375
Source(s)	SIEM - EPCI		
Commentaires	ABC et la CCVHA ont mené des réflexions en faveur d'installation de station d'avitaillement BioGNV. Une étude de faisabilité a été lancée en 2021 au Lion d'Angers. Une étude de faisabilité aboutit à un permis de construire sur l'Anjou Actiparc qui est en attente de dépôt.		

Action 4.2.1	Engager une réflexion coordonnée et globale visant à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire		
Etat d'avancement	REALISEE		
Indicateurs	Etude d'opportunité pour des services type centrale de mobilité / covoiturage / autopartage	Données	Objectifs
		0	1
	Nombre de trajets mensuels réalisés via ces nouveaux services*	2316	100
Source(s)	EPCI		
Commentaires	Aucune étude d'opportunité pour le service ciblé. Mais il existe un conventionnement entre la CCVHA et BlaBlacar Daily ce qui explique le chiffre obtenu en nombre de trajets mensuels. Elaboration en cours du PDMS à l'échelle de la CCVHA avec une place laissée à la concertation. Recrutement d'un chargé de mission aux mobilités sur ABC pour répondre aux enjeux de déplacement du territoire.		

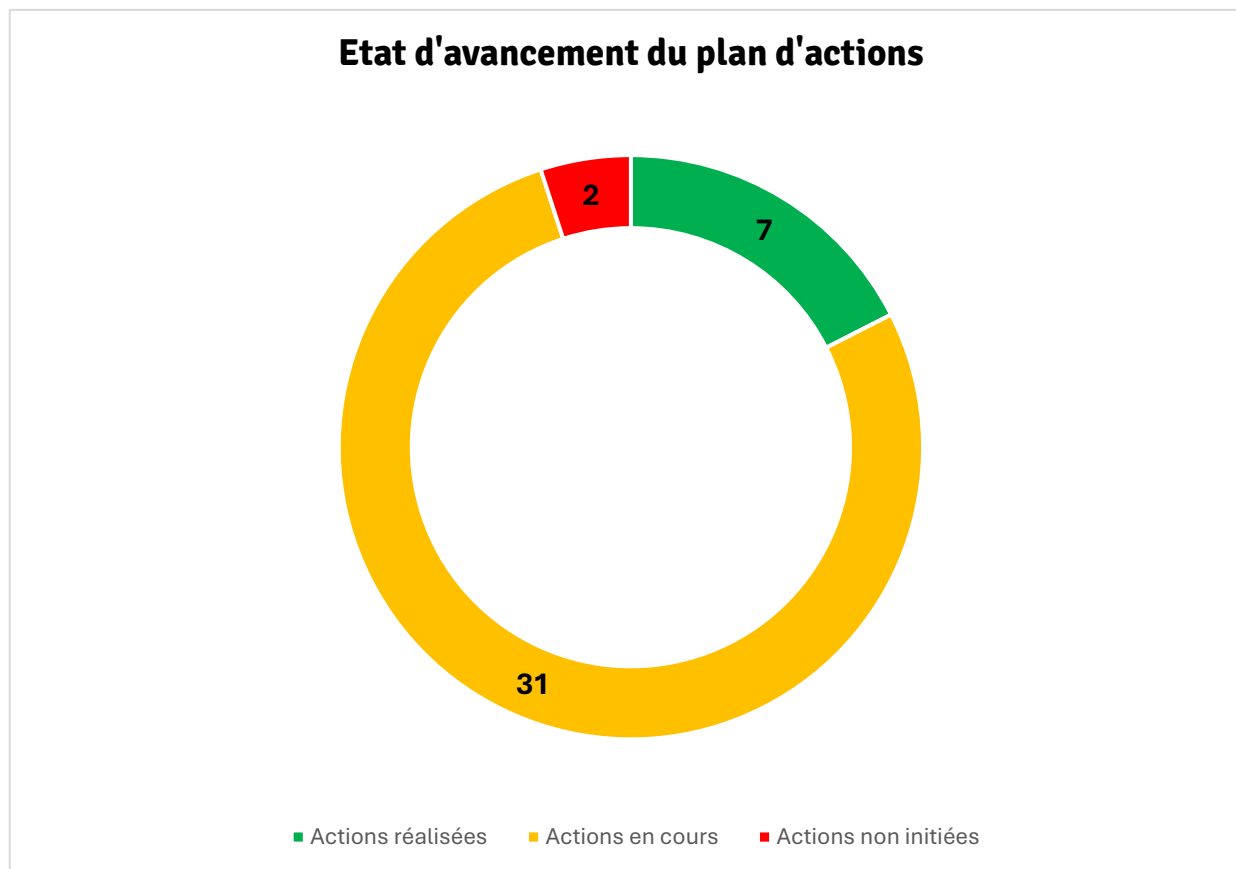
Action 4.2.2	Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers		
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Etude d'opportunité	Données	Objectifs
		2	2
	Nombre d'animations locales (petits dej, visites de chantiers, rencontres)	0	6
	Nombre de tiers lieux mis en service*	0	6
	Nombre d'adhérents	0	60
Source(s)	EPCI		
Commentaires	ABC a lancé en 2024, la construction d'un pôle tertiaire incluant un espace de coworking. Ce projet devrait arriver à terme en 2025. La CCVHA a lancé une étude de faisabilité sur son territoire avec l'appui du réseau national de tiers-lieu « Relais d'entreprises ». Cette étude identifie neuf lieux sur lesquelles il y aurait un potentiel pour accueillir un tiers-lieu.		

Action 4.3.1 Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises			
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Enquête d'intérêt auprès des entreprises concernées (patronat et employés)	Données	Objectifs
		NC	3
	Nombre de plans de déplacement engagés	0	3
	Nombre d'entreprises participantes	0	20
	Nombre de salariés participants*	NC	200
Source(s)	EPCI		
Commentaires	Cette action a dévié de son objectif premier de mise en œuvre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises. Mais au-delà du PDIE, des dispositifs de valorisation des nouvelles formes de mobilités ont été proposés aux entreprises dans le cadre des dispositifs Ecomobin, A Bicyclette pro et Blablacar Daily. Cette action mérite sans doute une redéfinition de ses objectifs.		

Action 4.3.2 Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités			
Etat d'avancement	REALISEE		
Indicateurs	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (interventions, défis, ...)	Données	Objectifs
		5	12
	Nombre de participants aux événements*	570	360
	Taux de sensibilisation (évalué par questionnaire à l'issue des événements)	NC	75%
Source(s)	EPCI		
Commentaires	L'élaboration du plan directeur cyclable sur ABC et du PDMS sur la CCVHA ont été l'occasion d'organiser des ateliers de concertation auprès du grand public et de public scolaire. Les études de faisabilités pré-opérationnelles ont été également des temps propices à la sensibilisation aux enjeux des nouvelles formes de mobilités sur la CCVHA. Enfin, ABC a participé à l'organisation des Trans'Citadelle au cours des deux éditions en 2021 et 2023.		

Action 4.3.3 Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes			
Etat d'avancement	EN COURS		
Indicateurs	Réalisation d'un guide randonnée vélo	Données	Objectifs
		0	1
	Nombre d'établissements adhérant à la démarche	4	20
Source (s)	OTAB - Anjoutourisme		
Commentaires	Des journées de formation ont été proposées auprès des professionnels touristiques comme le séminaire « Les rencontres Accueil Vélo en Anjou » organisé le 21 novembre 2023 par Anjou tourisme ou encore « Développer son activité et l'accueil des cyclistes via le web » dans le cadre de l'Académie du e-tourisme. Des emails d'informations ont également été envoyés aux professionnels touristiques concernés. Au mois de septembre 2024, un établissement a été labellisé « Accueil vélo » et trois autres établissements sont engagés dans la démarche de labellisation.		

III.3 Synthèse de l'état d'avancement



IV – Bilan de la gouvernance

IV.1 Bilan du rôle du coordinateur et des pilotes

Le Pays de l'Anjou bleu a le rôle de coordinateur du PCAET. L'exercice de coordination facilite la transversalité des actions et permet d'être plus efficace dans leur mise en œuvre. La coordination est au centre de l'action 1.2.1 « Coordonner la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial ». Le pays est désigné comme pilote de cette action. Le PETR mène donc la coordination même si les EPCI membres travaillent en étroite collaboration pour partager cet effort.

Les EPCI pilotent et mettent en œuvre bon nombre d'actions du plan climat et pour mener le suivi-évaluation, il est nécessaire de faire des retours au pays. Le lien entre les EPCI et le Pays se fait au travers d'agents et d'élus référents dans chaque EPCI. Ces agents et élus référents ont la capacité de faire le lien avec les actions qu'ils portent. En revanche, ils ne sont pas toujours au fait de toutes les mises en œuvre d'actions au sein de leur EPCI. Le fonctionnement par référent suppose un travail important sur un nombre limité d'agents. Les retours vers le pays ne sont donc pas optimaux. Le lien du coordinateur vers les pilotes est aussi insuffisant. En effet, les moyens humains mis en œuvre pour mener à bien le travail de coordination semblent insuffisants.

En termes d'animations, les comités de coordination constituent l'événement annuel permettant de réunir les principaux acteurs du plan climat. En dehors de ce temps, il n'existe pas de temps où le pays fait vivre le plan climat auprès des partenaires. Les actions menées par les partenaires ne sont donc pas toujours articulées avec le PCAET.

De même, le PCAET a pour mission de mobiliser les acteurs locaux en faveur de la transition écologique. Le CODEV a été identifié comme une instance pouvant se charger d'une mission d'identification des acteurs locaux tentés par la démarche. Il semblerait que cette démarche n'ait pas été initiée. La mobilisation des communes n'est pas traitée par le PCAET.

IV.2 Répartition du pilotage des actions

Le plan d'actions identifie des pilotes, des réalisateurs opérationnels et des partenaires qui se coordonnent pour opérer chaque action. Cette répartition claire sur le papier l'est moins dans l'opérationnel. Les pilotes et les réalisateurs opérationnels se confondent et les partenaires peuvent s'avérer être les pilotes de l'action.

En conséquence, le suivi des actions est parfois dirigé vers des acteurs qui ne sont pas pilotes de l'action ciblée. Ainsi, le suivi des actions est principalement dirigé vers les EPCI alors qu'elles ne sont pas toujours l'acteur le plus pertinent pour mener le suivi.

IV.3 Mobilisation des partenaires et des acteurs locaux

Les partenaires sont mobilisés à la fois en tant qu'appui aux pilotes d'actions mais aussi directement en tant que pilote. Dans la mise en place du suivi, les partenaires ont tendance à s'effacer au profit des EPCI.

IV.1 Résumé du bilan de la gouvernance



Forces

- Les comités de coordination permettent de faire le bilan et de partager les expériences
- L'implication des pilotes permet de mettre en œuvre une très grande partie des actions
- Bonne inscription par les EPCI des actions à mener



Limites

- Un unique référent par EPCI est insuffisant pour mener la coordination entre EPCI et le PETR
- Des animations ponctuelles qui ne suffisent pas à faire vivre le plan
- Des rôles peu identifiables sur certaines actions
- Des moyens humains insuffisants pour mener à bien la mission de coordination

V – Bilan des freins et leviers

V.1 Bilan des forces et des limites du PCAET de l'Anjou bleu

Présentation des forces du plan climat du Pays de l'Anjou bleu	Présentation des limites du plan climat du Pays de l'Anjou bleu
• Bon engagement des communautés de communes dans le PCAET • Liens entre ABC et CCVHA qui permet le partage d'expériences et des échanges de bonnes pratiques • Large intégration de partenaires au plan d'actions permettant d'inclure de nombreux dispositifs • Presque la totalité des actions sont lancées	• Perte d'impulsion entre la coordination au PETR et la mise en œuvre menée par les pilotes • L'action et son pilote ne sont pas toujours très bien identifiés • Faible lisibilité du PCAET pour les habitants du territoire et pour les relais locaux • Un nombre insuffisant de COPIL et/ou de COTECH pour suivre collectivement l'avancée des actions • Pas assez d'appuis auprès des relais locaux tel que les communes • Peu de participation citoyenne



V.2 Mobilisation des acteurs locaux

Le plan climat est un outil permettant de planifier les actions en faveur de l'environnement et du climat à l'échelle locale. C'est aussi un outil qui permet de mobiliser les acteurs locaux comme le démontrent quelques actions du PCAET. Le développement partagé des énergies renouvelables a permis à des citoyens de s'engager dans la transition énergétique.

Des relais existent à l'image du Conseil de développement territorial Anjou bleu mais celui-ci a été très peu utilisé lors de la mise en œuvre du PCAET. Le CODEV via sa commission consacrée au PCAET a participé à la réflexion autour des questions climatiques. Une action est consacrée à la structuration des initiatives locales mais elle n'a pas encore été lancée. De même, les communes paraissent éloignées des préoccupations du PCAET, alors même qu'elles mettent en œuvre bon nombre d'actions liées à celui-ci. Cela peut donner l'impression d'un plan climat très intercommunautaire avec une faible implication des communes.

V.3 Anticipation des évolutions réglementaires

L'objectif de cette évaluation est aussi d'anticiper l'évaluation finale et la révision du PCAET. Pour cela, il est nécessaire de faire le lien avec les évolutions régulières de la réglementation air-énergie-climat.

A l'échelon national, en 2021, la loi climat et résilience réengage l'Etat dans l'atteinte des objectifs internationaux fixés par les accords de Paris en 2015. Elle place des objectifs ambitieux : l'intégration des enjeux du développement durable au sein des services de commande publique ; la zéro-artificialisation nette des sols à l'horizon 2050 influe fortement les pratiques urbanistiques ; le renforcement des objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre passant ainsi à 55% de moins par rapport en 2030.

A l'échelon régional : Le SRADDET Pays de la Loire constitue un appui intéressant pour mener à bien ce travail de déclinaison. Il a été arrêté en 2022 et intègre des évolutions réglementaires que le PCAET se doit à minima d'intégrer lors de sa future révision. Le premier enjeu est sans doute celui de l'artificialisation des sols issu du « zéro artificialisation nette des sols ». Il est important que cette thématique puisse être déclinée au sein d'un document de planification à l'échelle du pays. A propos de la neutralité carbone souhaitée par l'Etat en 2050, la région fixe un objectif supérieur avec la recherche d'un territoire à émission positive.

VI – Préconisations

VI.1 Préconisations de Coordination

Instances de décision

- Informer régulièrement le Comité syndical
- Mobiliser davantage le Comité de coordination
- Diffuser plus largement les informations au sein des instances communautaires

Instances participatives

- Interroger le Conseil de développement territorial Anjou Bleu sur les sujets stratégiques
- Prévoir une intégration citoyenne pour l'évaluation finale

Communication

- Définir une stratégie de communication multi-échelles

Prévoir des temps « forts » auprès des publics pour valoriser les actions

Instances techniques

- Créer un comité technique élargi, moteur et régulier
- Dynamiser le suivi technique en allant vers les acteurs opérationnels
- Instituer une formation pour les nouveaux agents aux enjeux du PCAET

Programmation

- Définir clairement les moyens humains et financiers
- Repréciser le rôle des pilotes et des réalisateurs opérationnels dans chaque action
- Articuler le plan climat avec les autres plans transversaux (SCoT, PAT, PDMS...)

Préconisation axe 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial

- Rationaliser les actions au sein de la thématique habitat
- Anticiper les effets du pacte territorial France Rénov'
- Réaffirmer le rôle du CODEV dans l'émergence d'initiatives citoyennes
- Structurer une filière bois par une impulsion des collectivités locales
- Consolider les critères d'accueil des nouveaux projets d'ENR (agrivoltaïsme, traqueur solaire, etc.)
- Construire une stratégie de développement de l'économie circulaire

Préconisation axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable

- Anticiper l'articulation future entre le PAT et le PCAET
- Requestionner le pilotage des actions entre chambre d'agriculture, PETR et EPCI.
- Intégrer la chambre d'agriculture aux comités techniques élargis à propos de l'axe 2 incluant la chambre d'agriculture.
- Intégrer davantage les objectifs de la loi EGAlim dans la définition des indicateurs de suivi et d'impact
- Inclure la thématique qualité de l'air dans l'axe.
Exemple : déclinaison du plan écophyto (à discuter politiquement)

Préconisation axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

- Décliner davantage le schéma départemental de gestion de la ressource en eau (cibler des actions plus précises)
- Identifier les bons acteurs notamment les syndicats de bassin
- Insérer des actions en lien avec le radon.
- Intégrer davantage d'actions en lien avec l'adaptation au réchauffement climatique.

Préconisation axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

- Cibler plus précisément dans le plan d'actions les solutions de covoiturage, d'autopartage, etc.
- Organiser la sensibilisation et la valorisation des mobilités douces (ex : une maison des mobilités).
- Articuler l'axe 4 avec les plans de mobilité

VI.2 Préconisations à propos du plan d'action (déchets, éclairage, renforcer volet air)

- Inclure le traitement des déchets dans le plan d'action
- Renforcer le volet air
- Anticiper davantage les besoins d'adaptation au réchauffement climatique
- Développer une stratégie territoriale stockage carbone (agroforesterie, prairies permanentes, etc.)
- Intégrer des actions liées à l'urbanisme réglementaire comme la ZAN

VI.3 Synthèse des préconisations

Préconisations PCAET

GOVERNANCE

- Mobiliser les acteurs locaux
- Lier actions au plan climat
- Instituer un suivi technique régulier
- Renforcer la coordination entre acteurs et au sein des EPCI
- Associer les communes, au titre de leurs compétences, aux actions à déployer.

OPERATION

- Identifier les actions mises de côté
- Actualiser les actions et les objectifs à la réglementation
- Intégrer davantage d'actions en faveur de l'adaptation au réchauffement climatique
- Rationnaliser les actions
- Travailler à l'émergence de nouvelles actions

Conclusion

Cette évaluation à mi-parcours du PCAET du Pays de l'Anjou bleu est un rapport intermédiaire qui permet d'analyser la coordination et la mise en œuvre des actions issues du plan climat. Il permet aussi de faire un point sur l'état d'avancement et sur la gouvernance.

L'évaluation met en valeur les actions portées par les acteurs du territoire qui vont dans la bonne direction. Il reste néanmoins du travail pour atteindre les objectifs fixés initialement.

Ce rapport préconise de renforcer la gouvernance et l'animation du plan climat pour le faire vivre auprès de tous les partenaires. Ce renforcement doit permettre de mieux articuler les volets stratégiques et les volets opérationnels.

Bibliographie

Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC des Vallées du Haut-Anjou (200071868) | Insee. (s. d.).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200071868>

Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Anjou bleu Communauté (244900809) | Insee.

(s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-244900809>

Enquête mobilité de la région Angevine /. (s. d.). Enquête Mobilité de la Région Angevine. <https://emc2.aurangevine.org/>

Evaluer les politiques d'adaptation au changement climatique : Guide méthodologique. TACCT. Ademe (2019)

DREAL Nouvelle-Aquitaine, & Pambrun, L. (2021). *Le bilan à mi-parcours des PCAET*.

La pollution de l'air par les particules de diamètre inférieur ou égal à 10 micromètres (PM10). (s. d.). Données et Études Statistiques Pour le Changement Climatique, L'énergie, L'environnement, le Logement, et les Transports. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-pollution-de-lair-par-les-particules-de-diametre-inferieur-ou-egal-10-micrometres-pm10>

Pollution atmosphérique : quels sont les risques ? (s. d.). <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/articles/pollution-atmospherique-quels-sont-les-risques>

Abréviations

AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l’Air

ADECC : Association pour le développement de l’économie circulaire et collaborative

AEC : Air-Energie-Climat

AFODIL : Association pour la Formation et le Développement de l’Initiative Locale

ALISEE : Association Ligérienne d’information et de Sensibilisation à l’énergie et l’environnement

ANCT : Agence Nationale de la cohésion des territoires

CAPDL : Chambre d’agriculture des Pays de la Loire.

CMA : Chambre des métiers et de l’artisanat

CO2 : dioxyde de carbone

CODEV : Conseil de Développement

COFIL : Comité de pilotage

COTECH : Comité technique

COVNM : Composé organique volatil non méthanique

ENR : Energie renouvelable

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

GES : gaz à effet de serre

GWH : Gigawattheure

KTEQCO2 : kilotonnes équivalent CO2

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

MASA : ministère de l’Agriculture et de la souveraineté alimentaire

NC : non communicable

NH3 : Ammoniac

NOx : Oxydes d’azote

OTAB : Office de tourisme de l’Anjou Bleu

PAT : Plan alimentaire territorial

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PDIE : Plan de Déplacement Inter-Entreprises

PDMS : Plan de mobilité simplifié

PETR : Pôle d’équilibre territorial et rural

PLH : Programme local de l’habitat

PLUI : Plan local d’urbanisme intercommunal

PM2.5 : Particules fines inférieures à 2,5 micromètres

PM10 : Particules fines inférieures à 10 micromètres

REX : Retour d’expérience

SCOT : Schéma de Cohérence territoriale

SIEM : Syndicat intercommunal d’Energie de Maine-et-Loire

SNBC : Stratégie nationale bas carbone

SO2 : Dioxyde de soufre

SRADDET : Schéma régional d’aménagement de développement durable et d’égalité entre les territoires

TRACC : Trajectoire de réchauffement de référence pour l’adaptation au changement climatique

ZAN : Zéro artificialisation nette

